



SOMMAIRE

	Pages
Point 21 de l'ordre du jour:	
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	
Discours de M. Mario Gibson Barboza, ministre des relations extérieures et envoyé spécial du Président de la République fédérative du Brésil	1
Discours de M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie	2
Discours de M. Andrei A. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques	6
Discours de M. Eisaku Sato, premier ministre du Japon	14
Discours du très honorable J. R. Marshall, premier ministre adjoint de Nouvelle-Zélande	17
Discours du Alsayyed Omar Sakka, ministre d'Etat aux affaires étrangères et représentant spécial de S. M. le Roi d'Arabie Saoudite	20
Intervention du représentant de la République arabe unie	22

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mario Gibson Barboza, ministre des relations extérieures et envoyé spécial du Président de la République fédérative du Brésil.

2. **M. GIBSON BARBOZA** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Président de la République fédérative du Brésil, S.E. Emilio Garrastazu Medici, j'ai l'honneur de vous adresser le message suivant :

"Au nom du peuple du Brésil, nation dévouée à la paix, imprégnée du sentiment de la justice et décidée à ne pas se laisser détourner de la voie du progrès, je viens proclamer notre foi et notre confiance dans la destinée de cette organisation. Je me rends cependant compte de l'ampleur du défi auquel nous aurons à faire face pour nous acquitter de notre tâche sans fin.

"Le monde dans lequel nous vivons n'est pas encore le monde de paix, de sécurité et de justice que nous avons décidé de bâtir pour le léguer aux générations futures. La menace et l'usage de la force sont encore fréquents dans la vie internationale, contrairement aux espoirs que la Charte de San Francisco avait éveillés en 1945.

"L'égalité juridique des Etats souverains est encore souvent compromise par la pratique de la politique de puissance, qui est en contradiction avec les buts et les principes de notre organisation. La coopération internationale en vue de résoudre les problèmes économiques et sociaux n'a pas encore atteint un degré satisfaisant d'efficacité. Nous sommes encore loin d'avoir mis en pratique et même d'avoir accepté en tant que principe le concept de la sécurité économique collective parallèle à celui que nous avons essayé de formuler à San Francisco dans le domaine de la paix et des relations politiques entre les nations.

"La paix, la sécurité et la coopération — promesses faites dans la Charte — sont encore et seront toujours l'espoir de nos peuples : la paix et la sécurité afin que nous puissions consacrer nos énergies aux nobles tâches de développer le progrès et le bien-être; la coopération afin que nous puissions assurer l'existence de conditions favorables aux efforts nationaux de tous les pays dans un climat de justice, d'égalité souveraine et de respect mutuel.

"Le Brésil a lutté vigoureusement pour que le concept de justice fasse partie des thèmes de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. Nos efforts ont été inspirés par la conviction que des solutions dictées par de simples considérations de réalisme politique ou par des situations transitoires et trompeuses découlant de la puissance constituent des solutions fragiles et temporaires.

"Le Brésil ne voudrait pas être le témoin passif d'un processus de dégradation des idéaux de San Francisco. Nous restons fidèles aux principes de la paix universelle. Nous ne tolérerions pas que ce principe soit oublié au profit d'une simple détente dans les relations et les affaires internationales. Nous n'accepterions pas que la responsabilité du maintien de la paix, confiée par la Charte des Nations Unies à tous les Etats Membres, soit transférée à des cercles plus restreints chargés des négociations et des études. Nous ne renoncerons pas à la prérogative d'exprimer nos opinions et nos points de vue sur des questions qui pourraient affecter directement ou indirectement nos droits et nos intérêts. Nous estimons qu'il est de notre devoir de contribuer aux efforts qui tendent à résoudre les différends internationaux et à assurer leur solution pacifique.

"Si nous voulons que cette organisation reste vraiment en vie, nous devons réexaminer ses méthodes de fonctionnement pour les rendre capables de faire face aux défis de notre époque. Nous devons

* Les 1865ème à 1870ème, 1872ème à 1879ème et 1881ème à 1883ème séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

renouveler notre engagement de rendre notre organisation plus efficace, ce qui nous permettra de nous consacrer à la tâche de construire l'avenir. En tant que nation dévouée à la paix et au progrès, le Brésil croit en son avenir et dans l'avenir de l'humanité. Nous voulons prospérer dans une communauté de nations pacifiques et fraternelles. Nous voulons que la science et la technique soient mobilisées en tant qu'instruments destinés à assurer l'évolution et non à préserver le *statu quo* international.

“Le Brésil s'occupe de la réorganisation de tous les secteurs de sa vie nationale de façon à accélérer sa croissance économique, qui est déjà rapide, tout en favorisant l'intégration sociale à l'intérieur de la nation. Ainsi, nous recherchons non seulement la croissance, mais également un moyen de réduire les disparités économiques et sociales existantes car le but final de nos efforts communs est le bonheur de l'être humain.

“Pour accroître cet effort de notre peuple — effort qui fait partie de notre responsabilité nationale — le Brésil espère que la coopération internationale pourra être intensifiée sans affecter l'égalité souveraine, le respect mutuel et la justice entre les nations. Pour nous, l'Organisation est une institution humaine, pas une abstraction juridique; nous sommes prêts à collaborer pour l'améliorer, la moderniser et la rendre plus active.

“La paix n'est pas simplement l'absence de conflit. Elle constitue plutôt un processus créateur et dynamique d'harmonie et de développement. Nous ne nous réunissons pas ici uniquement pour empêcher certains événements de se produire. Nous sommes réunis ici pour veiller à ce que certains objectifs soient atteints, à ce que certaines décisions collectives soient prises sans hésitation et sans retard, à ce que la Décennie du développement et la Décennie du désarmement, entre autres objectifs, deviennent des réalités.

“Malgré les déceptions que nous avons connues au cours de ces 25 dernières années, les Nations Unies demeurent le point de rencontre de nos efforts communs en vue d'harmoniser les intérêts des Etats et de vaincre le sous-développement économique et technique.

“Tout en réfléchissant — avec réalisme mais sans nous laisser aller à l'accablement — au temps qui s'est écoulé, nous ne pouvons manquer d'exprimer l'espoir que cette commémoration marquera un nouveau début, un point de départ pour les mesures urgentes, indispensables et vitales que l'humanité est en droit d'attendre de l'Organisation des Nations Unies, mesures qui feront apparaître une véritable volonté politique collective de paix, de justice et de progrès.

“C'est là le sens que le Brésil attache à la présente session commémorative.”

3. Le PRESIDENT : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Moktar Ould

Daddah, président de la République islamique de Mauritanie.

4. Le président OULD DADDAH : Lorsque, en 1945, au lendemain de la seconde guerre mondiale, particulièrement meurtrière, certains pays qu'elle avait éprouvés décidèrent de créer l'Organisation des Nations Unies pour “préserver les générations futures du fléau de la guerre”, le monde des pauvres, le tiers monde — et, plus précisément, l'Afrique, alors presque entièrement colonisée — était le grand absent. Il n'était concerné ni par la paix ni par la guerre, dont il subissait pourtant les effets désastreux, parce qu'il n'avait pas encore émergé des ténèbres de la domination et de l'aliénation et parce que, de ce fait, il ne jouait aucun rôle sur la scène internationale.

5. Aujourd'hui, le thème qui domine la célébration du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation est “Paix, justice, progrès”. Désormais, la paix est inséparable de la justice et du progrès. Désormais, la soif de justice et de progrès des plus défavorisés est l'une des composantes majeures de la paix.

6. Ainsi, aux trois pays africains — Egypte, Ethiopie, Libéria — qui seuls existaient en tant que pays africains indépendants en 1945, se sont joints, surtout depuis 1960, 38 nouveaux Etats africains qui, en attendant de peser de tout leur poids politico-économique — ils sont encore trop jeunes pour cela — pèsent du poids de leurs aspirations populaires qui peuvent se résumer en la formule schématique : plus de justice, plus de prospérité pour le plus grand nombre. Tel est, en tout état de cause, le souhait ardent qu'en ces journées solennelles du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies formulent le peuple mauritanien et son gouvernement.

7. En face de ces légitimes aspirations, par lesquelles celui qui était jusqu'ici dépourvu de tout revendique, dans une première étape, un minimum de dignité et l'amélioration substantielle de son niveau intellectuel et matériel, que trouvons-nous ? Devant la souffrance et le dénuement, nous trouvons, plus virulents que jamais, l'égoïsme, la cruauté, l'injustice. A leur intérêt sordide, les puissants sacrifient la dignité de l'homme, sa vie, sous des prétextes toujours fallacieux. Ainsi, à côté d'un colonialisme atroce et non déguisé, de graves menaces pointent à l'horizon de nos jeunes indépendances.

8. Je voudrais examiner tour à tour ces deux obstacles fondamentaux à la paix, sans prétendre embrasser l'ensemble des problèmes, mais en insistant plus particulièrement sur ceux qui touchent de plus ou moins près la République islamique de Mauritanie.

9. Il va de soi que la plus grave atteinte à la paix, à la justice et au progrès demeure la survivance dans le monde — et particulièrement sur notre continent africain — d'un colonialisme caractérisé, comme tous les colonialismes, par la domination des uns sur les autres, par la force, par l'exploitation des pauvres par les riches, par l'aliénation culturelle. Le bilan total de ce contexte historique est affligeant et scandaleux. Les

riches, dominateurs, s'enrichissent; les pauvres, exploités, s'appauvrissent. Du colonialisme au racisme, il n'y a qu'un pas, et au racisme érigé en système, il n'y en a qu'un autre.

10. Ainsi, des peuples africains continuent à subir le joug féroce du colonialisme portugais, aidés par l'impérialisme international et, notamment, par les pays signataires du Traité de l'Atlantique nord, ceux-là mêmes qui, aujourd'hui encore, arment les racistes de Pretoria. Certes, ces peuples africains s'organisent et, chaque jour, les mouvements de libération nationale de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert, du Mozambique, de l'Angola témoignent de leur volonté de lutter jusqu'à la fin pour abattre l'illégale domination portugaise.

11. Au Zimbabwe, en Afrique du Sud, en Namibie, le colonialisme se double du système abject de l'*apartheid*, qui condamne arbitrairement la majorité de la population à croupir dans la misère morale et matérielle et qui permet à la minorité blanche raciste de vivre impunément des ressources naturelles et humaines de la majorité.

12. Tout comme les adeptes de l'*apartheid*, les autorités sionistes de Tel-Aviv continuent à fouler au pied les principes fondamentaux de la Charte et les décisions de cette organisation. Parallèlement, leurs troupes continuent à jouir du fruit de leur lâche agression en maintenant leur occupation d'une partie du territoire de la République arabe unie, du Royaume de Jordanie et de la République arabe syrienne. La perte soudaine et prématurée d'un chef d'Etat prestigieux et valeureux en la personne du regretté président Gamal Abdel Nasser accentue encore la vulnérabilité de cette région du monde. Au risque de ne pas survivre, notre organisation ne saurait ne pas rejeter les manœuvres dilatoires de Tel-Aviv dont la volonté de consolider les conquêtes actuelles et de refuser la paix apparaît au grand jour.

13. Nous savons tous qu'une solution définitive et durable à ce drame ne saurait être trouvée si, volontairement ou non, elle met entre parenthèses le peuple palestinien. Il faut cesser d'user d'euphémismes et de se référer pudiquement aux "réfugiés". Le peuple palestinien, chassé de la terre de ses ancêtres par les sionistes qui se sont appropriés la terre palestinienne par la force, a droit à l'existence. Plus encore, il existe, même si on lui dénie ce droit fondamental inscrit dans la Charte qui nous régit. Le peuple palestinien, menant désormais courageusement sa lutte de libération nationale, refuse la seule charité internationale et la vie des camps. Sans aucun doute, sa cause triomphera. En conséquence, la sagesse et le réalisme commandent que l'on hâte cet inéluctable aboutissement et que l'on épargne tout un lot de malheurs, de souffrances, de deuils et de pertes de vies humaines en rétablissant le peuple palestinien dans ses droits usurpés.

14. A propos des problèmes de décolonisation, mon pays a toujours signalé avec satisfaction le comportement positif de l'Espagne en matière de décolonisation. Cela nous avait autorisé à espérer que, pour ce qui est de la partie du Sahara encore sous domination colo-

niale, la Puissance administrante mettrait en application les dispositions des décisions pertinentes de l'Organisation concernant ce territoire. C'est dans l'esprit des résolutions adoptées en la matière par notre organisation et pour en accélérer l'application que mon pays, conformément à une politique dont il ne s'est jamais départi, a été heureux d'accueillir à Nouadhibou au mois de septembre dernier, S. M. le roi Hassan II du Maroc et le président Houari Boumedienne de l'Algérie.

15. Soucieux de consolider davantage les liens d'amitié et de coopération qui unissent les pays de la région, préoccupé par le maintien de la paix et de la stabilité dans cette partie de l'Afrique, mon pays, en accord avec ses voisins, a décidé de tout mettre en œuvre pour réaliser l'application de l'autodétermination en territoire saharien, en collaboration avec l'Organisation internationale et la Puissance administrante. Bien que des événements sanglants aient eu lieu dernièrement au Sahara dit "espagnol", nous ne voulons pas retirer notre confiance au peuple espagnol, pour lequel nous avons de l'estime et auquel nous unissent des liens qui s'inscrivent aussi bien dans l'histoire lointaine que dans le monde contemporain. La Mauritanie reste donc fidèle à sa politique quant à la décolonisation du Sahara et à la nécessité d'établir entre les pays de la région et l'Espagne une politique d'amitié et de coopération qui soit bénéfique pour tous et qui préserve la paix.

16. La dramatique et dangereuse situation dont il vient d'être question au Moyen-Orient et en Afrique, où le colonialisme joue ses dernières cartes, ne saurait faire oublier la situation qui règne dans l'Asie du Sud-Est, où les peuples du Viet-Nam, du Cambodge et de la Corée, notamment, sont victimes de l'impérialisme américain qui tente de mater aveuglément les légitimes aspirations de ces peuples qui luttent héroïquement pour le triomphe de leur liberté et de leur dignité.

17. Même si le problème de la situation en Asie du Sud-Est n'est pas de ceux traités par l'Organisation des Nations Unies, il est juste de saluer les efforts déployés en vue de la paix, qu'il s'agisse de contacts et de dialogues entre plénipotentiaires de tous les pays ou qu'il s'agisse de démarches entreprises en vue de la paix par notre estimé Secrétaire général. Si la réunion de la Conférence de Paris a fait naître des espoirs, l'absence de résultats positifs dans les négociations entamées et les opérations de guerre auxquelles se livrent les troupes américaines au Viet-Nam risquent d'amenuiser encore les chances de paix.

18. L'intervention américaine au Viet-Nam, tout comme les ingérences dans les affaires intérieures de Corée, constitue sans aucun doute une grave menace au maintien de la paix dans le monde. Mon pays considère qu'en la matière l'Organisation a manqué de discernement et de volonté d'action et qu'il est de son devoir de ne pas accepter que le drapeau des Nations Unies continue à être utilisé pour camoufler la présence de troupes d'occupation étrangères en Corée. En ce vingt-cinquième anniversaire, les peuples qui ont su

donner, à travers l'histoire, une signification réelle aux idées de liberté et de démocratie doivent reconnaître et admettre que le peuple coréen, en l'absence de toute ingérence étrangère, doit pouvoir choisir librement son destin.

19. De même, l'intervention de troupes américaines au Cambodge, jusqu'alors pays de la stabilité et du non-alignement, constitue une nouvelle menace à la paix dans cette partie du monde.

20. J'ai dit plus haut combien nos jeunes nations, à cause de leur fragilité, demeurent en butte aux menaces souvent insidieuses d'une nouvelle forme de domination et d'exploitation qui se maintient à travers de puissants monopoles culturels et économiques toujours hérités de la période coloniale qui a précédé leur indépendance.

21. En effet — et j'y reviendrai plus loin en examinant les moyens de changer une situation dont j'ai essayé de dégager les lignes de force — le colonialisme, on a trop tendance à l'oublier, avait pour motivation majeure de vider le pays de ses ressources naturelles, de coloniser les esprits et de les modeler aux formes de la colonisation elle-même. Il est donc presque normal que, 10 ans après l'indépendance, de dangereuses séquelles menacent cette indépendance encore trop fragile. En effet, nos pays, s'ils se sont donné des structures étatiques et juridiques souvent inspirées elles-mêmes de schémas non adaptés, n'ont pu encore consolider suffisamment leur nation, éduquer leur peuple afin qu'il se sente un seul peuple œuvrant dans un seul et même but. Aussi les monopoles culturels et économiques trouvent-ils là un terrain particulièrement favorable à leur maintien, parfois même à leur épanouissement.

22. A cet égard, les résultats décevants de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement¹ sont significatifs. Ils témoignent, tout comme en témoignent le maintien des colonies en Afrique et la situation explosive au Moyen-Orient et dans l'Asie du Sud-Est, du manque total de volonté politique de notre organisation — dominée qu'elle est, reconnaissons-le, par les grandes puissances qui l'orientent insidieusement au gré de leurs intérêts — de rétablir la justice et de favoriser les progrès dans toutes les parties du monde. C'est là une carence des plus graves qui peut mettre en cause l'existence même de l'Organisation.

23. L'Organisation des Nations Unies ne s'est pas révélée être l'instrument apte à résoudre les crises de notre monde contemporain. Il convient de rechercher les causes de cette situation à la fois dans ses contradictions internes et dans les procédures de coopération qu'elle a élaborées.

24. En fait, il conviendrait que l'Organisation des Nations Unies se décolonisât elle-même, qu'elle devînt cette grande tribune internationale où chaque voix puisse se faire entendre également, et cela conformé-

ment à l'esprit et à la lettre de la Charte qu'elle s'est donnée. Malheureusement, nous savons qu'il n'en est rien. Têleguidée dans ses décisions, elle viole elle-même bien souvent ses propres principes. Le refus d'admettre en son sein la République populaire de Chine n'est-il pas la meilleure illustration de ces graves contradictions internes que j'ai évoquées ? Mon pays considère qu'en ce domaine particulier, comme en tous les autres, l'Organisation des Nations Unies a manifesté et continue de manifester une faiblesse et peut-être même de l'inconscience, qu'elle soit volontaire ou non.

25. Dans le seul domaine du désarmement, par exemple, comment peut-on sérieusement envisager des progrès rentables en l'absence d'un pays groupant plus de 700 millions d'habitants et devenu puissance thermonucléaire ? Non seulement la grande nation chinoise, une et indivisible, s'est acquise une place de premier ordre sur la scène internationale, mais encore, en dépit des efforts déployés par certains Etats Membres, son absence de notre organisation représente un obstacle réel à toute tentative en vue de réaliser des progrès substantiels pour la mise en application des mesures réelles de désarmement. Cela illustre — s'il en est besoin — le caractère dangereux et déraisonnable du maintien, en violation flagrante du principe de l'universalité inscrit dans la Charte, de cette grande puissance en dehors de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi mon pays tient à réaffirmer sa conviction de la nécessité de procéder sans retard au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Nous rejetons la théorie des deux Chines que certains essaient d'accréditer au sein de notre organisation et nous la considérons comme une manœuvre sans aucun fondement et vouée à l'échec.

26. En perpétuelle crise de conscience avec elle-même, l'Organisation des Nations Unies souffre également d'une grande faiblesse qui concerne l'aide qu'elle apporte, par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées, aux Etats Membres, en particulier à ceux du tiers monde. En effet, cette aide est insuffisante, incohérente et souvent inéquitable. Est-il besoin de rappeler que le rapport qui existe entre la masse des capitaux investis annuellement par les grandes puissances dans l'aide au tiers monde et celle des capitaux destinés à l'armement des mêmes grandes puissances est d'environ 1 à 20 ? Il y a là une disparité scandaleuse et intolérable au XX^e siècle. Insuffisante et, de ce fait, peu efficace, l'aide des Nations Unies est également incohérente. En effet, les efforts indiscutables — j'y reviendrai — déployés par les institutions spécialisées des Nations Unies se trouvent trop souvent limités, dans leur effet, par une absence de coordination dont nos pays font les frais. J'ai dit que la troisième caractéristique de l'aide des Nations Unies est qu'elle est inéquitable. En d'autres termes, il faut reconnaître que les critères qui déterminent cette aide ne sont pas toujours scientifiques.

27. C'est là, diront certains, une critique bien sévère de notre organisation. Soit. Mais je pense qu'en cette occasion solennelle de son vingt-cinquième anniver-

¹ La deuxième session de la CNUCED a eu lieu à New Delhi du 1^{er} février au 29 mars 1970.

saire il était indispensable non pas de faire son procès, mais de mettre l'accent sur ses ombres, ses insuffisances et ses faiblesses afin de pouvoir ainsi mieux y remédier. Cette critique était donc nécessaire, mais elle n'était pas suffisante. Reconnaissons qu'il serait à la fois prétentieux et vain, pour un petit pays tel que le mien, de se satisfaire d'une critique somme toute facile, comme toutes les critiques. Dans cette analyse sans indulgence, nous devons, nous, jeunes nations, garder la tête froide et demeurer très exigeants quant à notre objectivité. Il serait, en effet, trop simple d'accabler les grandes puissances et l'Organisation des Nations Unies et de les tenir pour seules responsables de la situation de sous-développement qui règne dans nos pays, d'une part, parce que l'aide internationale bilatérale et multilatérale n'est pas, malgré ses tares, négligeable, d'autre part et surtout, parce que l'effort national de développement demeure l'instrument majeur des mutations socio-économiques qui sont en cours dans nos pays.

28. Telle sera la dernière partie de mon propos. Comme tous les autres pays d'Afrique et du tiers monde, la République islamique de Mauritanie a bénéficié des efforts multiples faits par le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées telles que, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNESCO et l'UNICEF, efforts qui ont contribué à nous aider dans la définition et l'analyse de nos problèmes ainsi que dans l'élaboration de leur solution. On pourrait seulement souhaiter qu'un plus grand accent soit mis sur le financement d'études préliminaires en vue de la constitution des dossiers techniques exigés par l'aide internationale elle-même. Ces actions, qui tendent toutes à la promotion globale de l'homme, de sa naissance à l'âge adulte, ont contribué à l'élaboration de nos plans de développement. Il convient donc de rendre hommage à la somme de tous ces efforts tout en souhaitant que les insuffisances évoquées plus haut disparaissent à l'avenir.

29. Aide au développement, mais aussi contribution au désarmement, au rapprochement pacifique des peuples, au dialogue substitué à la guerre froide. Là encore, nous nous félicitons de l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies et des succès remportés, si minimes soient-ils.

30. Enfin, la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus historique de décolonisation mérite une mention particulière. Outre qu'elle a aidé effectivement certaines colonies à se libérer du joug colonial, l'Organisation des Nations Unies demeure — et c'est le lieu de le rappeler — la tribune où, même si les échos de leur voix restent faibles, les petits pays peuvent exprimer leurs aspirations, leurs revendications et leurs espoirs.

31. La République islamique de Mauritanie, bien que tributaire, elle aussi, de l'aide internationale bilatérale et multilatérale, tient à affirmer bien haut ici un principe qui lui est cher et qui a toujours été le sien : la promotion des Mauritaniens; le développement de leur pays est d'abord et avant tout l'affaire des Mauritaniens. C'est là un principe ambitieux, certes, mais qui exclut toute

complaisance vis-à-vis de soi-même, qui fait le procès de la paresse et de l'autosatisfaction. C'est, pour reprendre l'expression d'un grand écrivain français, choisir la porte étroite, la solution difficile entre toutes. Ce principe suppose résolu un préalable fondamental : l'élaboration d'une nouvelle politique culturelle qui aide à la décolonisation des esprits et à une action plus efficace de développement.

32. Il m'a été donné, au cours de cette intervention, de rappeler les méthodes employées par les colonisateurs pour dominer les esprits tout en exploitant les richesses naturelles de nos pays. Or, définir, une politique de développements sociaux et économiques sans rechercher ni trouver de nouveaux concepts culturels sur lesquels s'appuiera cette politique est une entreprise à coup sûr vouée à l'échec. De cette entreprise exaltante — définition de nouvelles structures et d'un nouveau contenu de notre enseignement à tous les niveaux, revalorisation du travail, développement de l'épargne, etc. — notre jeunesse, majoritaire dans nos pays, sera à la fois l'acteur et le bénéficiaire.

33. Elle en sera l'acteur car la majorité de nos cadres sont jeunes. Elle en sera le bénéficiaire, car cette entreprise vise essentiellement à former des hommes beaucoup plus aptes à appréhender les réalités nationales, à les transcrire en schémas scientifiques et à créer pour l'ensemble de notre population une véritable mystique du développement.

34. C'est là une œuvre très difficile car elle suppose beaucoup d'humilité et la disparition de nombreux complexes, beaucoup de foi et de générosité.

35. Nous vivons cette passionnante expérience, en Mauritanie, depuis quelques années; mais nous savons que nos efforts doivent redoubler, tant la tâche est complexe et ardue. Néanmoins, nous sommes déterminés à accélérer par tous les moyens le processus de transformation des mentalités, de rénovation culturelle et spirituelle, conscients que nous sommes que, sans cette transformation, notre développement ne sera qu'un leurre fragile.

36. La première Décennie des Nations Unies pour le développement a déçu nos jeunes pays. Nous exprimons ici l'espoir que la deuxième Décennie donnera tous les fruits attendus et ce, dans une atmosphère de coopération, d'amitié internationale, et dans un esprit de paix, de justice et de progrès.

37. La République islamique de Mauritanie, quant à elle, comme elle l'a toujours fait dans le passé, ne ménagera aucun effort pour servir de son mieux les nobles idéaux des Nations Unies, qu'il s'agisse de décolonisation, de désarmement ou de la réforme des structures des Nations Unies elles-mêmes. Ces idéaux trouvent leur application tant dans nos options internes que dans nos relations avec les pays pacifiques du monde. La République islamique de Mauritanie, en effet, participe à plusieurs groupements régionaux et sous-régionaux au sein desquels elle s'efforce de faire triompher les grands idéaux des Nations Unies. Membre fondateur de l'Organisation de l'unité afri-

caïne, mon pays tient à appuyer ici avec force le Manifeste de Lusaka², présenté devant cette assemblée il y a un an [1780^{ème} séance], au nom de tous les chefs d'Etat africains, par mon frère et ami Ahmadou Ahidjo, président de la République fédérale du Cameroun. Il serait gravement préjudiciable en effet, pensons-nous, pour l'autorité de notre organisation et le maintien de la paix que soit méconnue la bonne volonté témoignée par un continent tout entier.

38. Au sein de l'Organisation des Etats riverains du Sénégal et au cours des rencontres maghrébines, la République islamique de Mauritanie, trait d'union entre l'Afrique au nord et au sud du Sahara, déploie les mêmes efforts pour que triomphent ces mêmes idéaux des Nations Unies.

39. Membre de la grande famille des pays non alignés, mon pays, qui a participé à la récente Conférence de Lusaka³, soutient énergiquement les résolutions qui y ont été adoptées, notamment celles ayant trait à la décolonisation, aux nécessaires modifications des structures du système économique mondial, à l'exploitation des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale à des fins pacifiques, et au désarmement.

40. Vous me permettez, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction que nous ressentons, en République islamique de Mauritanie, des marques de confiance et d'admiration que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont données en vous confiant la présidence de cette vingt-cinquième session historique de l'Assemblée générale. En vous transmettant le message d'amitié et de soutien du peuple mauritanien, je vous adresse mes très chaleureuses félicitations. Non seulement vous appartenez à une famille dont le nom est brillamment associé à la Société des Nations, non seulement vous appartenez à un pays dont la contribution à la communauté internationale revêt de multiples aspects, mais encore, par vos grandes qualités de cœur et d'esprit, par votre talent, votre érudition, votre connaissance de la Charte et des problèmes de l'Organisation des Nations Unies, vous êtes sans doute la personnalité qu'il nous fallait choisir en ces circonstances exceptionnelles.

41. Nous tenons, en ces mêmes circonstances, à assurer le Secrétaire général, U. Thant, du respect et de l'admiration du peuple et du Gouvernement mauritaniens. En effet, la manière admirable dont il s'acquitte de sa haute et difficile mission, dans les divers et vastes champs d'activité de l'Organisation des Nations Unies, force l'estime et la reconnaissance de tous les peuples. En République islamique de Mauritanie, nous avons eu le privilège de le recevoir et d'apprécier une fois encore ses grandes qualités, son humanité et son extrême simplicité, toujours au service de la communauté internationale. Il demeure pour nous le symbole de la foi qui doit être la nôtre — à nous Etats Membres de l'Organisation des Nations

Unies — en notre organisation qui reste, malgré ses imperfections, une institution indispensable au maintien et au renforcement de la paix, à une meilleure compréhension entre les hommes et à la grande œuvre contemporaine de promotion humaine et de développement.

42. Le PRESIDENT (*traduit du russe*) : Je donne la parole à S. E. M. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

43. M. GROMYKO (*traduit du russe*) : Monsieur le président, la délégation soviétique voudrait tout d'abord vous féliciter du haut de cette tribune de votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale en cette session qui marque un anniversaire pour l'Organisation des Nations Unies et vous souhaiter le succès dans l'exercice de vos fonctions difficiles et lourdes de responsabilités.

44. La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale a un caractère quelque peu exceptionnel. On n'y procède pas uniquement à l'échange de vues qui a lieu chaque année entre les Etats Membres de l'Organisation pour faire le point de la situation internationale; cette session marque également une étape importante dans la vie de l'Organisation — le vingt-cinquième anniversaire de sa création. Il est naturel qu'à cette occasion les gouvernements fassent connaître leur attitude touchant l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, s'efforcent d'analyser ses succès et ses échecs depuis 25 ans et ainsi, dans la mesure du possible, jettent un regard vers l'avenir pour déterminer de concert les possibilités qui s'offrent pour les années à venir. De ce point de vue, le passé et le présent rencontrent pour ainsi dire l'avenir à la présente session de l'Assemblée générale.

45. Le quart de siècle qui s'est écoulé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies est une époque de transformations gigantesques dans les domaines social, politique, scientifique, technique et économique — toute une époque historique. Son point de départ a été la victoire des peuples de la coalition antihitlérienne sur l'Allemagne fasciste et le Japon militariste. Le caractère et les particularités de cette époque portent, dans une large mesure, l'empreinte de cette grande victoire.

46. La seconde guerre mondiale a été, dans l'histoire, le conflit armé le plus grand et le plus sanglant qu'aient connu les Etats. Jamais auparavant l'issue de la guerre n'a été aussi décisive : il s'agissait de la possibilité même d'une vie libre pour les peuples. Et jamais encore la victoire n'a exigé un prix aussi élevé. Les peuples de notre pays, à eux seuls, ont dû sacrifier 20 millions d'hommes tombés au combat, tués et torturés par les hitlériens — ce qui dépasse la population de bien des Etats. Si loin que la guerre recule dans le passé, tout cela restera à jamais gravé dans la mémoire des peuples. Les Soviétiques n'oublient pas que les peuples de nombreux pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ont combattu à leurs côtés dans la guerre contre le fascisme.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

³ Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie du 8 au 10 septembre 1970.

47. La guerre a montré qu'à notre époque il n'existe non seulement pas de continent qui puisse s'isoler de la situation générale dans le monde, mais même pas de partie de continent où l'on puisse jouir des bienfaits du calme et de la paix lorsque les Etats, les uns après les autres, se trouvent entraînés dans le conflit.

48. Déjà pendant les années de guerre, les hommes du monde entier songeaient à ce qu'il fallait faire pour que la victoire pour laquelle ils consentaient de tels sacrifices ne soit pas le point de départ d'une nouvelle période entre deux guerres qui mènerait l'humanité à une tragédie de plus, mais pour qu'elle marque un tournant dans l'histoire des peuples qui ouvrirait l'ère des relations pacifiques et stables entre les Etats.

49. Cette question s'est posée aux hommes d'Etat des pays de la coalition antihitlérienne lorsque, conscients de leur responsabilité non seulement pour la conduite de la guerre, mais aussi pour l'établissement de la paix après la guerre, ils ont défini les principales assises de cette paix dans les Accords interalliés, depuis la Déclaration des Nations Unies du 1er janvier 1942 jusqu'aux décisions de la Conférence de Potsdam de 1945.

50. La réponse était unique; elle était le fruit de toute l'expérience de la guerre : la réussite dans l'édification d'une paix durable ne pouvait être assurée que sur la base d'une action commune des Etats — en premier lieu, des grandes puissances — mais aussi de tous les Etats, d'une action dirigée contre l'agression, contre la répression de la liberté des peuples et en faveur du renforcement de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats, de l'acceptation, dans leurs relations, du principe de la coexistence pacifique, indépendamment des différences de systèmes sociaux.

51. La prise de conscience de cette conclusion tirée par les peuples de la guerre mondiale, au prix de leurs souffrances, a frayé la voie vers la création d'une organisation mondiale appelée à assurer la paix : l'Organisation des Nations Unies, qui a proclamé que sa tâche principale consistait à préserver les générations futures du fléau de la guerre et a affirmé les principes de l'égalité de droits des peuples et de leur autodétermination.

52. Les souvenirs du jour glorieux de la capitulation sans condition du Reich nazi étaient encore très vivants. D'innombrables tranchées, d'innombrables fossés sillonnaient encore les champs de bataille; des milliers de villes et de villages d'Europe et d'Asie étaient encore couverts de blessures lorsque l'Organisation des Nations Unies, dont la création a trouvé le plus grand soutien dans le monde, a fait ses premiers pas.

53. La Charte des Nations Unies reflète l'esprit de cette époque. Les dispositions fondamentales de la Charte ne résultaient pas uniquement de négociations des puissances alliées ou de conférences, mais avant tout de cet élan puissant du mouvement antifasciste de libération. A l'opposé de la Société des Nations d'avant guerre, la nouvelle organisation mondiale a été créée, dès le début, sur la base de l'universalité,

de l'égalité souveraine des Etats, indépendamment de leur système social. La Charte des Nations Unies, dont notre pays a été l'un des auteurs, est devenue celle de la coexistence pacifique et a traduit en termes de droit international les idées de coexistence pacifique des Etats qu'avait déjà avancées Vladimir Ilitch Lénine à l'aube de l'existence de l'Etat soviétique. On ne saurait manquer de mentionner le triomphe de ces idées, au cours de cette année où tout l'humanité progressiste a célébré le centenaire de la naissance du fondateur de notre Etat.

54. Vingt-cinq ans nous séparent du jour où la Charte des Nations Unies est entrée en vigueur. Il est naturel de se demander si le monde aujourd'hui est plus proche de la mise en pratique, dans les relations nationales, des objectifs qui ont été assignés à l'Organisation des Nations Unies, des principes qui ont été proclamés dans la Charte, ou bien si l'évolution des événements dans le monde a suivi une autre direction. Il n'y a pas de réponse à cette question car la situation internationale, au cours de cette période, a été complexe et contradictoire.

55. La tâche du maintien de la paix internationale n'est sans aucun doute pas devenue plus facile. Ces années ont vu plus d'une fois éclater des conflits, perpétrer des actes d'agression, surgir des situations mettant en danger la paix universelle. L'Organisation des Nations Unies elle-même a été, à maintes reprises, envahie de fièvre. Cependant, si l'on met en relief le trait essentiel qui caractérise le cours des affaires internationales pendant ces années, si l'on met en parallèle les aggravations de la situation dans le monde, qui a parfois atteint une tension élevée, et la tendance principale de l'évolution de la situation, on peut, à notre avis, tirer avec certitude cette conclusion que la tâche du maintien et du renforcement de la paix devenait plus compliquée mais que les conditions indispensables pour mener à bien cette tâche apparaissaient dans une mesure encore plus large et encore plus rapidement.

56. C'est là une conséquence des immenses transformations positives survenues au cours des 25 dernières années dans l'évolution de la société humaine elle-même, transformations qui ont modifié complètement l'aspect social de notre planète. Le système mondial du socialisme s'est affirmé sur un tiers du monde. On a vu se créer et se consolider la communauté socialiste, qui fait énergiquement face aux menées agressives des forces de l'impérialisme, qui défend avec obstination, dans les affaires internationales, une ligne d'action ayant pour objectifs la détente, l'interdiction de l'emploi de la force lors du règlement des différends, la défense du droit des peuples à un développement indépendant sur la voie de la libération nationale et du progrès social, ligne dirigée contre toutes les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures des peuples et d'implantation, de l'extérieur, de régimes réactionnaires pro-impérialistes. Cette ligne est inhérente à la politique extérieure du socialisme, qui exprime les besoins vitaux, fondamentaux des classes travailleuses, du peuple tout entier. Cette politique, qui a pour but la cohésion de la communauté socialiste, le développement de relations d'amitié, d'entraide

mutuelle et de coopération extensive entre les pays socialistes, répond non seulement aux intérêts de ces pays, mais aussi aux larges intérêts de la sécurité de tous les peuples.

57. C'est précisément la raison pour laquelle la politique extérieure de l'Union soviétique et des pays de la communauté socialiste exerce une si profonde influence sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Personne ne saurait contester le fait qu'une place importante, dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, revient aux questions et aux propositions avancées par les pays socialistes en ce qui concerne le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le règlement pacifique des conflits, l'élimination du colonialisme, la normalisation des relations économiques internationales, le concours apporté au progrès social des peuples, l'amélioration du dispositif de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix. Ce sont là des questions essentielles dont dépend dans une large mesure la sécurité des peuples.

58. Le courant puissant du mouvement de libération nationale, qui a entraîné nombre de peuples opprimés et qui, dans son élan, a détruit les empires coloniaux, a fait naître des dizaines de jeunes Etats indépendants. On voit apparaître, d'une manière de plus en plus nette, les possibilités latentes des pays en voie de développement, notamment sur la scène internationale, où ces pays fournissent un apport positif — de manière individuelle et collective — à l'affirmation, dans les relations internationales, des principes de l'indépendance nationale, de la coopération dans l'égalité des droits, ainsi que de l'opposition irréductible à l'oppression coloniale et au racisme.

59. La volonté des pays en voie de développement de se dégager de l'étau du retard économique, que leur a légué l'époque coloniale, ne peut être réalisée que dans des conditions de paix, surtout de paix durable. Parce qu'ils comprennent parfaitement cela, ces pays condamnent résolument l'agression et veulent renforcer la sécurité internationale. C'est à ces mêmes fins que tendent les décisions adoptées par les conférences des pays non alignés, par l'Organisation de l'unité africaine et par les conférences des Etats arabes.

60. Ce sont ces mêmes position que défendent les jeunes Etats indépendants à l'Organisation des Nations Unies. Les intérêts qu'ils ont en commun avec les Etats socialistes — à savoir repousser l'agresseur et renforcer la paix — sont à la base de la coopération qui s'est instaurée entre eux dans l'examen des problèmes internationaux les plus importants.

61. Au cours de ce quart de siècle, on a vu rejeter l'une après l'autre comme dénuées de fondement les orientations de certaines puissances et leurs doctrines en matière de politique extérieure, qui, quel que fût leur nom, revenaient toutes à essayer d'intervenir dans les relations internationales en partant de positions de force ou en imposant un diktat. On a vu apparaître plus clairement les éléments d'une approche réaliste,

bien qu'elle soit différente d'un Etat à l'autre et qu'elle n'existe pas dans certains. Il va sans dire que ces manifestations de réalisme et du sens des responsabilités sont accueillies avec ferveur par tous ceux qui veulent vraiment voir s'instaurer une paix durable. Il importe seulement que les déclarations faites en ce sens s'accompagnent du désir de partir de positions constructives dans les négociations relatives au règlement des problèmes internationaux et qu'il ne soit pas pris de mesure qui aille à l'encontre des efforts entrepris.

62. Les possibilités d'assurer une paix durable sont devenues plus nombreuses mais ce fait n'a rien enlevé et ne pouvait rien enlever à la nécessité de mener un dur combat pour que ces possibilités deviennent une réalité.

63. Prenons les événements d'Indochine. Les Etats-Unis d'Amérique ont commis une agression contre le peuple vietnamien; ils poursuivent cette agression; par ses objectifs et par son caractère, la guerre du Viet-Nam est une guerre américaine. La question principale est de savoir si les Etats-Unis d'Amérique laisseront le peuple vietnamien en paix, lui permettant de régler ses propres affaires, et alors la paix régnera au Viet-Nam, ou s'ils continueront à avoir recours à la force pour essayer d'imposer au peuple du Viet-Nam un ordre dont il ne veut pas. C'est dans ces termes que se pose la question.

64. Aussi n'est-il pas surprenant que, lorsque les Etats-Unis présentent des propositions qui, au lieu de donner au peuple vietnamien la possibilité de régler sans intervention extérieure ses problèmes intérieurs, prévoient au contraire la consolidation dans le Viet-Nam du Sud d'un régime étranger au peuple vietnamien, à la solde d'intérêts étrangers, le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud et le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam considèrent ces propositions comme tendant à perpétuer la guerre et les traitent en conséquence. Personne n'est en droit d'attendre d'eux qu'ils adoptent une autre attitude.

65. Si les Américains veulent se retirer du Viet-Nam, pourquoi ne le font-ils pas ? Pourquoi élargissent-ils le conflit, l'étendant au Cambodge et au Laos ? S'ils veulent vraiment la paix, pourquoi n'acceptent-ils pas les propositions relatives à un règlement pacifique ?

66. L'Union soviétique, pour sa part, appuie les propositions du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud et du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam relatives à un règlement pacifique. Fidèle à son devoir international, l'Union soviétique accorde et accordera toute l'assistance nécessaire au peuple vietnamien frère dans sa lutte juste et héroïque.

67. Le Proche-Orient ne connaît pas non plus la paix. La situation dans la région reste dangereuse. A la suite de son agression, Israël s'est emparé de territoires arabes et les maintient sous son occupation.

68. Les dirigeants israéliens déclarent que leur politique a pour seul but d'assurer à l'Etat israélien

la paix et une existence dans la sécurité. S'il en est ainsi, pourquoi le Gouvernement israélien refuse-t-il de participer à des pourparlers qui doivent aboutir à un accord garantissant, comme le prévoit la résolution bien connue du Conseil de sécurité, la paix et la sécurité à tous les Etats du Proche-Orient, y compris Israël ?

69. On a reproché à la République arabe unie et aux autres Etats arabes de ne pas être prêts à aller assez loin dans cette direction. Mais cela est faux. Les Etats arabes directement intéressés à éliminer les conséquences de l'agression israélienne sont prêts à faire ce que leur demande la résolution du Conseil de sécurité afin de rétablir la paix dans le Proche-Orient, à condition bien entendu qu'Israël retire ses troupes de tous les territoires occupés.

70. Pourquoi une telle décision ne devrait-elle pas donner satisfaction à Israël ? Elle le doit. Or, on a beau engager des pourparlers, on a beau établir des contacts, on n'enregistre aucun progrès. Par la faute d'Israël, la mission de M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, s'est trouvée une fois de plus bloquée.

71. Toute personne impartiale en recherchera la raison. La raison en est que les dirigeants d'Israël n'ont pas encore rompu avec l'esprit de chauvinisme et d'aventurisme politique et qu'ils sont obsédés par la pensée de conserver les territoires dont ils se sont emparés. Ils bloquent les pourparlers car ils comptent toujours retirer quelque avantage de leur agression. Ces derniers temps, ils ont même cessé de le cacher et ils énumèrent sans détour les territoires arabes qu'ils ont l'intention d'annexer à Israël. Il est difficile de ne pas établir un lien entre cette franchise des envahisseurs et le nouvel accroissement des livraisons d'armes offensives qu'ils reçoivent de leurs protecteurs, ainsi que les manœuvres navales auxquelles ceux-ci se sont livrés en Méditerranée orientale.

72. Cependant, Israël ne doit retirer aucun avantage de l'agression. Depuis Munich, les peuples savent comment vont évoluer les événements si l'agresseur tire quelque avantage de ce qu'il a fait. Tel-Aviv n'aime pas entendre comparer la politique d'Israël à celle que poursuivait Hitler. Mais alors il appartient au Gouvernement israélien d'agir autrement.

73. L'Union soviétique n'a pas cessé d'appuyer résolument les droits légitimes des peuples arabes, notamment du peuple arabe de Palestine. Qu'on ne vienne pas nous attribuer l'intention de vouloir pousser qui que ce soit au Proche-Orient dans une voie qui n'est pas celle de la paix. Si nous le faisons, c'est dans le sens de la paix, plus précisément de la paix de tous les Etats du Proche-Orient, de la libération des territoires arabes; si nous le faisons, c'est en vue d'éviter dans cette région un nouvel affrontement militaire qui risquerait fort de dégénérer en un conflit plus vaste.

74. Il n'y a pas longtemps, on a fait courir le bruit selon lequel l'Union soviétique aurait violé certaines des dispositions de l'accord de cessez-le-feu au Proche-

Orient. C'est là un faux bruit. Il n'y a aucun doute là-dessus et Washington le sait bien. L'Union soviétique n'a jamais été partie à aucun accord sur les conditions du cessez-le-feu. Les Etats-Unis d'Amérique, pour leur part, n'ont pas fait la moindre tentative pour discuter, avec l'Union soviétique, de quelconques conditions du cessez-le-feu. En ce qui concerne la République arabe unie, contre laquelle on lance également un flot d'accusations sans fondement sur le même sujet, les explications données par le Gouvernement de la République arabe unie, notamment du haut de cette tribune, montrent ce que valent de telles accusations.

75. Dans quel dessein fait-on circuler aux Etats-Unis ces versions préfabriquées, qui vont jusqu'à friser l'hystérie, si ce n'est pour dissimuler les actes des Etats-Unis eux-mêmes et ceux d'Israël, qui compliquent de plus en plus la recherche d'un règlement politique au Proche-Orient ?

76. Par ailleurs, on a inventé et monté de toutes pièces une campagne de propagande sur on ne sait quelles mesures prétendument prises par l'Union soviétique à Cuba et qui menaceraient la sécurité des Etats-Unis d'Amérique. Ces inventions fausses sont, elles aussi, tombées à plat.

77. Si l'on veut réellement édifier les relations avec l'Union soviétique sur la base de la confiance — et l'Etat soviétique depuis plus de 50 ans intervient pour que les affaires internationales soient menées précisément ainsi —, alors il ne doit pas y avoir de place pour les faux dans la politique extérieure.

78. Que faut-il faire pour changer radicalement la situation et pour parvenir à un règlement de la situation et à un retour à la normale au Proche-Orient ?

79. Il faut pour cela assurer le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés. Il faut parvenir à une entente en ce qui concerne l'établissement de la paix, de manière à assurer le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats du Moyen-Orient ainsi que de leur droit de vivre en paix. L'accord sur toutes ces questions ainsi que sur toutes les questions connexes doit être officiellement consacré par un texte approprié qui aurait force obligatoire du point de vue du droit international. Cela étant, nul ne doit, sous aucun prétexte, porter atteinte aux intérêts légitimes des Etats et des peuples arabes sur leur territoire.

80. Pour favoriser un tel accord, il est indispensable de redonner vie à la mission de M. Jarring sans la compliquer par toutes sortes de conditions et exigences oiseuses. Les quatre puissances membres permanentes du Conseil de sécurité, tout comme les autres Etats représentés à l'Assemblée, doivent apporter leur contribution à la cause de l'établissement de la paix au Proche-Orient.

81. Des milliers de discours valent moins qu'un pas concret vers la solution réelle du problème. La situation

actuelle au Proche-Orient exige instamment l'adoption de mesures concrètes. Nous ne voyons pas comment un gouvernement qui a pris nettement position pour la paix pourrait émettre des doutes sur cette manière de poser la question ou encore y trouver à redire.

82. Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur l'importance que présente la situation en Europe pour la paix universelle. Bien que l'histoire elle-même eût dû, semble-t-il, enseigner la plus grande prudence à tous ceux qui sont en cause dans les affaires européennes, la paix s'est cependant trouvée à nouveau menacée plus d'une fois pendant ce quart de siècle sur ce continent où ont commencé les deux guerres mondiales. Il est difficile de trouver dans les annales de l'Europe d'après guerre une année qui n'ait été marquée par une recrudescence de la tension. C'est seulement grâce aux efforts concertés des Etats signataires du Traité de Varsovie et d'un certain nombre d'autres Etats européens que l'on a pu faire échec à ces tentatives tout en posant en Europe, pierre par pierre, les fondements d'une paix conforme à l'esprit de l'Accord historique de Potsdam de 1945. On connaît bien les propositions faites à cet égard par les pays socialistes.

83. Les efforts déployés depuis de nombreuses années afin de consolider la paix en Europe portent leurs fruits. Ces derniers temps, on a vu apparaître des signes tangibles qui montrent qu'un tournant positif s'est esquisse dans l'évolution des événements sur le continent européen et que la tendance à la détente commence de plus en plus à faire son chemin dans le comportement des Etats européens.

84. Les relations et les contacts entre les pays socialistes et les pays de l'Europe occidentale se sont considérablement élargis, et les éléments de compréhension mutuelle se multiplient dans ces relations. A cette occasion, je voudrais souligner la grande importance du développement des relations entre deux puissances de l'Europe occidentale, l'Union soviétique et la France, dont la coopération est une condition indispensable au maintien de la paix européenne, un facteur important du renforcement de la sécurité internationale. Un nouveau grand pas dans le développement d'une telle coopération a été effectué lors de la visite récente du Président de la République française, M. Pompidou, en Union soviétique.

85. Que faut-il faire pour que les peuples européens acquièrent la certitude que leur développement pacifique ne sera pas menacé ? Il faut pour cela, avant tout, que les Etats tiennent compte dans leur politique de la réalité européenne telle qu'elle s'est établie à la suite de la guerre et de l'évolution de la situation après la guerre, qu'ils reconnaissent le caractère intangible des frontières entre tous les Etats européens et observent le principe du non-recours à la force dans leurs relations mutuelles.

86. Une importance particulière s'attache au fait que la République fédérale d'Allemagne commence à aborder maintenant de façon plus réaliste les problèmes dont on avait autrefois recherché la solution — et cer-

tains du reste n'y ont pas tout à fait renoncé — en attisant la situation, surtout au centre de l'Europe, et en songeant à la révision des frontières et à la revanche. A la suite des efforts conjoints de l'Union soviétique et de la République fédérale d'Allemagne, ces deux pays ont signé un traité⁴ qui a été accueilli non seulement en Union soviétique et en République fédérale d'Allemagne, mais aussi dans le monde entier comme un événement d'une très grande importance.

87. Le Gouvernement soviétique est fermement convaincu que les deux parties y gagneront dans une même mesure, et non pas seulement elles, mais aussi tous les Etats qui souhaitent le renforcement de la paix en Europe, car le Traité recherche précisément ce but.

88. A l'heure actuelle, les représentants des quatre puissances poursuivent des discussions sur Berlin-Ouest. Nous attachons la plus grande valeur à ces pourparlers et nous pensons qu'il est possible de parvenir à une entente sur les questions qui se posent à cet égard. Il va sans dire que les résultats positifs de ces pourparlers — et ce sont ceux que nous souhaitons — dépendent de la bonne volonté de tous les participants.

89. La République démocratique allemande est, en Europe, un important facteur de paix. Sa politique pacifique est de plus en plus largement reconnue sur le plan international. Il n'est pas une seule question en Europe, il n'est pas de question internationale importante à la solution de laquelle la République démocratique allemande ne fournisse un apport. Je crois que tous ceux qui se trouvent ici ont pris connaissance des documents du Gouvernement de la République démocratique allemande ayant trait à l'examen des questions particulièrement importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Il est désormais grand temps de régler la question de l'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies. L'ONU et la cause de la paix ne pourront qu'y gagner. Il est évident que la République fédérale d'Allemagne devra être admise en même temps à l'Organisation des Nations Unies.

90. Les éléments positifs de l'évolution de la situation en Europe sont évidents. Mais il serait très imprudent de ne pas prêter attention aux agissements persistants des forces auxquelles la détente en Europe n'a pas l'heur de plaire et qui s'accrochent toujours aux plans insensés d'un recoupage de la carte de l'Europe qu'ils entendent fonder notamment sur le maintien de la tension, l'absence de règlement des problèmes et l'activité du bloc militaire de l'OTAN, entièrement étranger au renforcement de la sécurité en Europe.

91. Si tous les pays européens conjuguent leurs efforts, il sera tout à fait possible d'assurer une paix stable sur le continent.

92. A cet égard, la proposition tendant à convoquer une conférence paneuropéenne trouve en Europe une compréhension et un intérêt croissants. A l'heure

⁴ Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

actuelle, les parties en cause examinent activement les questions pratiques concernant l'organisation de la conférence. Une réunion représentative, à laquelle participeraient tous les Etats européens, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, pourrait examiner certains problèmes importants du développement de la coopération en Europe et adopter à ce sujet les décisions appropriées. La conférence marquerait un pas important vers le renforcement de la sécurité en Europe, ce qu'aucun gouvernement ne devrait craindre s'il est partisan de la paix.

93. La situation en Asie reste tendue. Toutefois, les peuples d'Asie ont déjà eu l'occasion de se convaincre qu'aucun des problèmes qui se posent à eux ne peut être résolu par le déclenchement de conflits armés. Il est donc naturel que les pays asiatiques réfléchissent de plus en plus au moyen de faire de leur continent une zone de paix.

94. L'Union soviétique a avancé l'idée de créer un système de sécurité collective en Asie. Aujourd'hui, on peut constater qu'un appui général se manifeste en faveur des principes sur lesquels est fondée notre proposition, à savoir une orientation pacifique du système de sécurité en Asie et son caractère collectif, prévoyant la participation de tous les Etats d'Asie à la coopération asiatique régionale.

95. L'Organisation des Nations Unies ne s'occupe pas de tous les problèmes qui se posent dans les relations entre les Etats, et il y a assurément des raisons à cela. Mais quels que soient les événements qui surviennent dans telle ou telle région du monde, les hommes d'Etat et les peuples disposent d'un critère sûr pour évaluer ce qui se passe. Ce sont les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.

96. Bien entendu, l'Organisation des Nations Unies ne se place pas et ne saurait se placer au-dessus des Etats car elle représente l'ensemble des Etats; par conséquent, son efficacité dépend de la politique extérieure des Etats qui la composent. L'Organisation ne peut être meilleure que la politique de ses membres. Et si certains Etats observent scrupuleusement, dans leur comportement en matière de politique extérieure, les engagements qu'ils ont assumés en vertu de la Charte, alors que d'autres, dont la signature est apposée sous les mêmes engagements, s'en écartent et même les foulent aux pieds, les résultats de l'activité de l'Organisation ne peuvent manquer de s'en ressentir.

97. Chaque fois que les exigences de la Charte ne sont pas respectées, l'Organisation des Nations Unies est dans l'impossibilité de trouver une solution à la question à l'examen ou bien prend une décision qui n'a pas de poids. Mais chaque fois que les Etats Membres unissent leurs efforts pour les orienter vers le renforcement de la paix, l'Organisation des Nations Unies contribue à l'amélioration de la situation internationale.

98. Bon nombre de décisions utiles ont été adoptées à l'Organisation des Nations Unies. Ce sont les résolutions bien connues de l'Assemblée générale en faveur

de la limitation de la course aux armements et du désarmement; la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les décisions tendant à reconnaître le caractère légitime de la lutte des peuples coloniaux pour leur libération et à leur accorder un appui moral et matériel dans cette lutte; la Déclaration des Nations Unies sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté et la résolution de l'Assemblée générale sur la stricte observation du principe du non-recours à la force dans les relations entre les Etats; la résolution du Conseil de sécurité sur le règlement politique du conflit au Proche-Orient et les décisions du Conseil de sécurité concernant les mesures à prendre à l'égard des régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud à l'égard des régimes racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud à l'égard des colonialistes portugais. On pourrait poursuivre l'énumération des décisions utiles adoptées par les divers organes de l'Organisation des Nations Unies.

99. Je voudrais également souligner le rôle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, U Thant, qui a assumé ce poste élevé en 1961, en des jours difficiles pour l'Organisation des Nations Unies, et qui, depuis lors, s'emploie à renforcer l'Organisation et à accroître son efficacité en ce qui concerne le maintien de la paix.

100. Si l'on met en parallèle tous les succès de l'Organisation des Nations Unies pendant le quart de siècle écoulé et tous ses échecs, on peut parvenir à la conclusion que, dans l'ensemble, le bilan de ses activités est positif. Telle est l'opinion de notre pays et elle a été récemment exprimée en ces termes par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. L. I. Brejnev⁵ :

“Malgré toutes ses insuffisances et ses faiblesses, l'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution utile à la réalisation des buts et des principes proclamés dans sa Charte. Elle a aidé à surmonter une série de crises internationales graves. Nous considérons un tel bilan comme un grand succès de la politique extérieure de l'Union soviétique, des autres pays socialistes, de toutes les forces éprises de paix dans le monde.”

101. Nous ne fermons pas les yeux devant les difficultés auxquelles se heurte l'Organisation des Nations Unies. Mais, tout en parlant de difficultés, nous ne sommes pas enclins à suivre l'exemple de ceux qui sont prêts à se croiser les bras en observateurs indifférents. Par principe, nous ne sommes pas non plus d'accord avec ceux qui, pour surmonter les difficultés, proposent une révision de la Charte des Nations Unies. En s'engageant sur cette voie, on ne pourrait que détruire la structure de l'Organisation des Nations Unies. La Charte des Nations Unies a subi l'épreuve de la solidité et il ne faut pas la démanteler.

⁵ Déclaration reproduite dans la *Pravda* du 3 octobre 1970.

102. Pour renforcer l'Organisation des Nations Unies, l'Union soviétique estime qu'il convient de suivre une voie différente : tous les Etats Membres doivent multiplier les efforts pour accroître l'efficacité de l'Organisation.

103. Si l'on examine sous cet angle l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, on ne peut que se féliciter de ce que l'Organisation des Nations Unies célèbre son anniversaire sous le signe de l'examen du problème le plus important, pour la solution duquel elle a en fait été créée, à savoir celui du renforcement de la sécurité internationale.

104. Toute l'évolution de la situation dans le monde assigne aujourd'hui aux Etats et à leurs dirigeants une grande responsabilité. Dans ce contexte, l'élaboration d'un programme concerté touchant le renforcement de la sécurité internationale revêt une importance particulière.

105. Le souci de trouver les possibilités et les réserves propres à rehausser le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la lutte pour la paix ont présidé aux propositions relatives à cette question que le Gouvernement soviétique a présentées à l'examen de l'Organisation des Nations Unies l'an dernier. Une majorité écrasante a estimé que cette initiative était opportune.

106. L'Union soviétique et d'autres Etats socialistes ont soumis à l'examen de l'Assemblée, à sa présente session, un projet de déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [A/C.1/L. 513], dans lequel il est tenu compte des considérations et des vœux formulés par de nombreux Etats.

107. Dans nos propositions, nous prévoyons toute une série de mesures pratiques, depuis l'obligation des Etats d'observer le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre jusqu'à la cessation de tous les actes militaires et autres tendant à réprimer les mouvements de libération des peuples coloniaux et l'accélération des travaux en vue d'élaborer une définition de l'agression. Prises dans leur ensemble, ces mesures peuvent assainir considérablement la situation internationale.

108. Actuellement, il s'agit d'élaborer, de concert, sur la base des propositions avancées, un document sur les mesures relatives au renforcement de la sécurité internationale, document qui bénéficierait d'un large appui et qui serait adopté.

109. Il est particulièrement nécessaire de noter qu'une décision a déjà été prise en ce qui concerne l'une des mesures concrètes, celle de la convocation de réunions périodiques du Conseil de sécurité⁶, dont l'importance est soulignée dans la Charte. Il faut seulement souhaiter qu'au cours de ces réunions périodiques le Conseil de sécurité s'occupe réellement de questions importantes, touchant au maintien de la paix et de la sécurité, et que les membres du Conseil de sécurité

et leurs représentants ne se livrent pas à une sorte de parade pour la galerie. Cela ne suffirait pas.

110. Une autre mesure visant au renforcement de la sécurité internationale, dont les pays socialistes ont pris l'initiative, a été réalisée. Il s'agit de l'élaboration de la déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [A/8082, par. 8], déclaration dont le texte est prêt à être adopté.

111. Tout le monde reconnaît que les intérêts vitaux des peuples exigent que l'humanité soit libérée de la course aux armements, qui constitue un lourd fardeau pour les peuples et augmente le danger de guerre.

112. Si grandes que puissent être les difficultés sur la voie d'une solution de ce problème, nous ne saurions nous montrer pessimistes. Le Gouvernement soviétique demeure fermement convaincu que le désarmement est possible si les Etats et les gouvernements qui sont responsables de la politique y aspirent. L'Union soviétique est prête — sur la base de la réciprocité naturellement — à aller jusqu'au désarmement général et complet. C'est là notre position constante. Telle était notre position dès les premières années de l'existence de l'Union soviétique et du pouvoir soviétique. Et nous la maintenons aujourd'hui.

113. L'Union soviétique estime qu'il convient de relancer les pourparlers sur le désarmement général et complet, compte tenu des progrès réalisés dans le domaine de la technique militaire, de la conclusion d'une série d'accords sur la limitation de la course aux armements nucléaires, en particulier le Traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans les trois milieux⁷, le traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [résolution 2222 (XXI)], le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], ainsi que toute l'expérience acquise par suite des pourparlers qui ont eu lieu jusqu'ici. Il va de soi que les engagements relatifs aux questions de désarmement doivent être assumés par le plus grand nombre possible d'Etats; et, en ce qui concerne le désarmement nucléaire, comme nous l'avons déjà souligné plus d'une fois, la condition indispensable est la participation de toutes les puissances nucléaires.

114. L'un des problèmes sur lesquels il faudrait appeler l'attention des Etats à la présente session également est la nécessité d'assurer l'adhésion de tous les Etats du monde au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

115. Considérant le désarmement général et complet en tant que but final, l'Union soviétique fait, comme par le passé, tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à des accords sur des mesures partielles de

⁶ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-cinquième année, 1544ème séance.

⁷ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

désarmement et de limitation de la course aux armements.

116. A ce qu'il a été possible de réaliser dans ce domaine vient s'ajouter aujourd'hui un projet de traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Un projet concerté de ce traité a été présenté par le Comité du désarmement⁸ qui a fait œuvre utile. L'adoption de ce traité ici, puis sa signature par les Etats, sera un acte positif dans la vie internationale.

117. Une nouvelle progression vers des mesures de désarmement réel se heurte toutefois à une opposition opiniâtre des forces qui poussent à la course aux armements et dont la politique pèse comme un lourd fardeau sur la position de certains pays en matière de désarmement. Même aujourd'hui, ces forces essaient d'entraîner les Etats dans une rivalité encore plus coûteuse et plus dangereuse dans la création et la fabrication de types d'armes toujours nouveaux. Il convient de le rappeler du haut de la tribune de l'Assemblée générale à la présente session.

118. De l'avis du Gouvernement soviétique, il faudrait s'entendre dans les plus brefs délais sur la cessation de la production et sur la destruction des armes chimiques et bactériologiques et des moyens chimiques et bactériologiques de guerre, ce type extrêmement dangereux d'armes de destruction massive. Il n'est guère besoin de s'étendre sur l'importance que revêt la solution de ce problème pour l'humanité tout entière.

119. L'emploi à la guerre de corps toxiques, de gaz, de bactéries et de moyens chimiques et bactériologiques similaires a été depuis longtemps condamné et flétri par les peuples et les Etats et interdit par le Protocole du Genève de 1925, qui est devenu une norme universellement reconnue de droit international. Pourquoi faut-il donc accepter que ces moyens monstrueux soient conservés dans les armements des Etats, que leurs stocks augmentent et que dans les laboratoires, sous le voile du secret, se poursuivent des expériences sur des formes encore plus meurtrières d'armes chimiques et bactériologiques ?

120. C'est en partant de ces considérations que les pays socialistes ont soumis à l'examen de l'Assemblée générale un projet de convention internationale à ce sujet [A/8136]. Nous voulons espérer qu'il sera examiné avec tout le soin qu'il mérite.

121. L'Union soviétique propose aussi d'autres mesures dont la réalisation constituerait un progrès important dans le domaine du désarmement. Ce sont : l'élimination des bases militaires en territoire étranger, la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde, la cessation des essais souterrains d'armes nucléaires.

122. Le Gouvernement soviétique poursuit les pourparlers bilatéraux avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur les questions touchant la limitation de la course aux armements stratégiques. La prochaine série de pourparlers commencera dans quelques jours. Le Gouvernement soviétique voudrait exprimer l'espoir qu'ils conduiront en fin de compte à des résultats positifs.

123. L'un des aspects les plus importants de l'activité de l'Organisation des Nations Unies est le soutien à la lutte des peuples qui s'efforcent d'éliminer les vestiges du colonialisme. Les peuples de nombreux Etats représentés dans cette salle et qui ont accédé à l'indépendance au cours de la dernière décennie connaissent l'importance qu'ont revêtue pour leur victoire les décisions anticolonialistes de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, qu'aujourd'hui encore, les peuples de nombreux territoires, particulièrement en Afrique, sont contraints de lutter pour se libérer de l'oppression coloniale et raciste. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de les aider à mener cette tâche à bien.

124. Certaines réalisations, tendant à favoriser le progrès social et à mettre au point certaines questions juridiques d'actualité, viennent grossir le bilan positif de l'Organisation des Nations Unies. Ce travail, bien entendu, se poursuivra dans l'avenir. Notre pays contribuera à sa réussite.

125. On accorde beaucoup d'attention, notamment à la présente session de l'Assemblée générale, à la tâche consistant à surmonter le retard économique des pays en voie de développement et, dans ce contexte, à la question de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et à l'élaboration de son programme. Nous estimons que l'élaboration d'un tel programme ne saurait susciter d'objections de principe. Pour répondre à ses objectifs, il doit prévoir des mesures d'ordre politique, social et économique de caractère progressiste.

126. Il est grand temps de libérer l'Organisation des Nations Unies de certains legs néfastes du passé. Il est temps de tourner la page honteuse liée à l'ingérence de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires intérieures du peuple coréen, de retirer de la Corée du Sud toutes les troupes étrangères qui s'y trouvent sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies et de dissoudre la tristement célèbre Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

127. L'Organisation des Nations Unies est fondée sur le principe de l'universalité, et cela a un sens profond. Si l'on s'inspire de ce principe — et s'en écarter ne ferait qu'affaiblir l'Organisation des Nations Unies —, on ne saurait trouver de justification au fait que la République populaire de Chine reste privée de sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies. L'Union soviétique s'est prononcée et continue à se prononcer en faveur du rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits à l'Organisation des Nations Unies. Elle seule en effet peut représenter

⁸ Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de 1970, document DC/233, annexe A.

le peuple chinois au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans les autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

128. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population de la Terre est constituée déjà par des hommes nés après la fin de la seconde guerre mondiale, après la création de l'Organisation des Nations Unies. Mais la tâche consistant à prévenir la guerre et à consolider la paix garde toute son actualité.

129. L'Union soviétique a foi dans les possibilités de l'Organisation des Nations Unies, dans sa capacité à contribuer à la consolidation de la paix.

130. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité peut être un instrument efficace pour prévenir et faire cesser toute agression si tous ses membres, et en particulier les grandes puissances membres permanents du Conseil, conjuguent leurs efforts à cette fin.

131. Nous sommes convaincus que l'examen, à l'Assemblée générale, des problèmes internationaux importants servira utilement l'œuvre de paix.

132. Nous sommes convaincus que le Conseil économique et social peut contribuer plus efficacement au progrès économique et social des peuples.

133. Nous voudrions que la seule mention de la Cour internationale de Justice soit associée à l'authentique justice, à une légalité et une objectivité internationales élevées.

134. Nombre de réalisations ont été accomplies ou s'accomplissent dans ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire. Les peuples attendent de l'Organisation des Nations Unies beaucoup plus que ce qu'elle a pu effectuer en 25 ans.

135. Les Etats qui se sont unis dans la guerre contre la tyrannie et la barbarie fascistes ont pris le nom de Nations Unies. En donnant ce nom à la nouvelle organisation mondiale, ils lui ont conféré une grande responsabilité.

136. L'Union soviétique, en sa qualité de Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, envisage très sérieusement les engagements qu'elle a contractés en vertu de la Charte des Nations Unies et elle est fermement résolue à s'employer, en coopération avec les autres Etats, à la réalisation des buts et principes élevés de l'Organisation des Nations Unies.

137. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole à S. E. M. Eisaku Sato, premier ministre du Japon.

138. *M. SATO (interprétation de l'anglais⁹)* : Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi

⁹ L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

de vous présenter, au nom du Gouvernement du peuple du Japon, mes sincères félicitations à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création des Nations Unies. Je suis très heureux d'avoir été chargé de venir personnellement à cette session de commémoration pour y prendre la parole, car c'est peut-être l'événement de cette nature le plus remarquable dans l'histoire de notre organisation mondiale.

139. Au cours du quart de siècle qui a suivi la seconde guerre mondiale, nous avons assisté à de grands progrès dans l'histoire du monde. Durant cette période, répondant au vœu fervent de l'humanité de ne plus jamais connaître les ravages d'une guerre générale et soutenues par l'esprit qui avait présidé à leur création ainsi que par les efforts inlassables de nombreux pays, les Nations Unies ont apporté de nombreuses contributions à la coopération internationale sur une vaste échelle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour la décolonisation et pour que des progrès soient effectués dans tous les domaines, aussi bien économique, social que culturel.

140. Il est infiniment regrettable que le climat international actuel n'ait pas encore atteint une étape telle qu'il soit possible de supprimer à la racine les causes des différends internationaux. Le fait est que les Nations Unies, en continuant d'accomplir leur tâche ardue dans ce climat, ont connu de nombreuses déceptions. Cependant, malgré cet état de choses, des efforts incessants ont été faits par de nombreux pays pour renforcer le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix. C'est là, à mon sens, un fait qui exprime la conviction des peuples du monde que les buts et les principes de la Charte des Nations Unies reflètent pleinement les aspirations de l'humanité et que l'espoir à long terme du genre humain réside dans le soutien qui sera apporté aux Nations Unies.

141. La Constitution de mon pays a été promulguée après une guerre qui nous a presque détruits, elle reflète la volonté de notre peuple de ne plus jamais connaître les horreurs de la guerre, et découle de l'esprit qui régnait à l'époque où est née la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi le pacifisme qui en est la note dominante est identique à l'esprit du Préambule de la Charte des Nations Unies. En d'autres termes, l'idéal de paix durable inscrit dans la Charte des Nations Unies constitue, en fait, le vœu du peuple japonais, et je suis convaincu que ce n'est que grâce à ce précepte que peuvent être assurés la prospérité et le progrès du Japon. Il est significatif que le thème de la présente session commémorative soit : "Paix, justice et progrès." C'est la raison pour laquelle le peuple japonais est profondément ému lorsqu'il jette un regard sur les 25 années qui viennent de s'écouler et au cours desquelles, de concert avec les Nations Unies, il s'est efforcé de défendre la liberté et s'est consacré à la cause de la paix, en tant que membre loyal de la communauté internationale.

142. Mon pays a organisé, cette année, une exposition mondiale dont le thème était : "Progrès et harmonie pour l'humanité". Soixante-dix-sept pays y ont participé. Il fut un temps où le Japon, dévasté par la guerre,

devait faire face à la situation la plus critique peut-être de son histoire. Le fait que ce même pays ait pu reconstruire sa force nationale au point d'être capable d'organiser une exposition mondiale, événement d'une grande importance internationale, a été rendu possible non seulement par les efforts du peuple japonais, mais aussi, pour une grande part, par le fait que la paix a régné pendant 25 années et que, pendant cette période, ont régné également la compréhension et la coopération internationales. Je voudrais en exprimer mes remerciements les plus sincères au monde entier.

143. Si nous tournons notre attention vers la situation internationale actuelle nous constatons avec un vif regret que la tension existe encore dans différentes parties du monde et que des conflits armés se produisent fréquemment dans certaines régions. Dans la péninsule indochinoise, en particulier, la guerre fait rage depuis de nombreuses années, pratiquement depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

144. Cependant, la proposition de paix faite récemment par le président Nixon est à la fois complète et concrète, et je voudrais féliciter le président Nixon pour le courage et la sincérité dont il a fait preuve en faisant cette proposition; nous accueillons favorablement cette initiative de paix. J'espère sincèrement que cette proposition permettra d'accomplir des progrès importants vers un règlement pacifique et qu'une paix véritable sera instaurée dans la péninsule indochinoise le plus rapidement possible.

145. Quant aux conflits qui divisent les peuples du Moyen-Orient — bien qu'un cessez-le-feu ait été réalisé grâce aux efforts des quatre grandes puissances et des Nations Unies et qu'un rayon d'espoir de solution pacifique soit apparu —, ils continuent de nous causer de graves préoccupations. Mon vœu fervent est que des efforts constants seront faits en vue d'assurer un règlement pacifique par la négociation.

146. Le maintien de la paix est aujourd'hui le désir commun de toutes les nations du monde. Je crois que l'atténuation de toutes les tensions internationales est de la plus haute importance en tant que première mesure pour arriver à une paix durable.

147. Je voudrais, à cet égard, aborder la question des Etats dits "divisés", question qui constitue l'un des principaux éléments de la tension internationale. C'est un problème qui occupe une place importante au cœur même de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest et qui a constitué l'un des principaux facteurs de l'incertitude qui fait obstacle à la paix entre l'Est et l'Ouest.

148. Alors que l'on a assisté à une évolution rapide des événements internationaux au cours de la période d'après guerre, la communauté mondiale n'a pas pu, jusqu'à présent, résoudre ce problème extrêmement difficile et que l'on peut qualifier de tragédie pour les peuples en cause. Sur les quatre situations qui, dans le monde d'aujourd'hui, impliquent des "Etats divisés", trois existent en Asie, dont deux concernent, en outre, des voisins de mon pays. Il est donc naturel que le Japon soit vivement préoccupé par ce problème,

en raison de sa sécurité propre aussi bien que de la nécessité d'assurer la paix en Asie.

149. Il est inutile de dire que chacune de ces situations est très complexe, parce que l'historique de chacune d'elles est différent et que chacun des deux gouvernements qui s'opposent dans la communauté internationale actuelle a une situation différente. Cependant, vu l'importance suprême qu'il convient d'accorder au maintien de la paix, c'est là une question qui ne saurait être méconnue. Je crois que si elle s'efforçait de contribuer à la solution pacifique de ce problème, la communauté internationale en reviendrait, en fait, à l'esprit qui animait les fondateurs des Nations Unies.

150. Certes, l'emploi de la force doit à tout prix être évité pour régler la question des "Etats divisés". Bien que l'une ou l'autre partie puisse prétendre que certaines positions ne sauraient faire l'objet de négociations, l'intention d'éviter de recourir à la force pour atteindre ses objectifs doit cependant être exprimée clairement. De nombreuses dispositions de la Charte peuvent servir de directives pour le règlement pacifique de ce problème. La compétition pacifique peut être considérée comme étant un autre moyen de règlement pacifique. Les deux parties d'un "Etat divisé", au lieu d'essayer de se dominer l'une l'autre par la force, peuvent entrer en compétition pour essayer de rendre leurs systèmes politique et économique respectifs attrayants non seulement pour la population qui vit sous leurs juridictions respectives, mais également pour celle de l'autre partie. De toute façon, si l'on veut assurer une paix durable, il faut résoudre ce problème sur la base de la compréhension mutuelle. La clef d'un règlement pacifique réside dans l'ouverture de conversations entre les parties adverses en respectant les vœux des citoyens qui vivent sous leur autorité. De ce point de vue, j'accueille favorablement et j'appuie l'attitude souple adoptée par la République fédérale d'Allemagne, qui a signé un traité avec l'Union soviétique et qui a engagé des discussions au sommet avec l'Allemagne de l'Est. Je me félicite également de l'initiative prise par le président Park, de la République de Corée, qui a adressé un appel à la Corée du Nord. Ce sont-là des attitudes qui placent le règlement pacifique au-dessus de tous les autres principes.

151. Si l'on considère le fait que la question des "Etats divisés" représente l'un des éléments fondamentaux de l'instabilité qui existe aujourd'hui dans le monde, la responsabilité des deux superpuissances ressort tout particulièrement. J'espère fermement que, dans cette ère de négociations plutôt que d'affrontements, les deux puissances essaieront de régler ce problème en partant d'un point de vue nouveau, en laissant de côté tout le passé, et qu'elles favoriseront un règlement pacifique. J'espère également que les Nations Unies aborderont ce problème avec sagesse et courage, en tenant compte de l'évolution de la situation dans chacun des "Etats divisés", et qu'elles s'efforceront de créer un climat international de nature à contribuer au règlement pacifique des problèmes en cause.

152. La position japonaise à l'égard du règlement pacifique des problèmes que je viens de décrire est

reflétée dans notre politique relative aux questions territoriales. Après la seconde guerre mondiale, le Japon a dû faire face à certaines difficultés concernant son territoire. Parmi ceux-ci, le retour des droits administratifs sur les îles Ogasawara, longtemps restées sous administration des Etats-Unis après la guerre, s'est fait très aisément tandis que, pour les îles Okinawa, à la suite de négociations pacifiques fondées sur la compréhension et la confiance mutuelles, entre le Japon et les Etats-Unis, ce retour n'aura lieu qu'au cours de 1972. D'autre part, les négociations avec l'Union soviétique en ce qui concerne les territoires septentrionaux, qui appartiennent de façon intrinsèque au Japon, n'ont pas fait de progrès. C'est la raison pour laquelle aucun traité de paix n'a encore été conclu entre ces deux pays. Cependant, les relations entre le Japon et l'Union soviétique se sont beaucoup améliorées depuis le rétablissement des relations diplomatiques japo-soviétiques en 1956, et l'amitié entre les deux pays, fondée sur la politique de bon voisinage, s'approfondit. Par conséquent, je suis convaincu que le différend qui subsiste entre le Japon et l'Union soviétique pourra être résolu à l'amiable par des négociations pacifiques fondées sur la compréhension mutuelle et l'amitié ainsi favorisées. Je m'efforcerai d'assurer un règlement définitif de ce problème le plus tôt possible, de conclure un traité de paix avec l'Union soviétique, d'établir des relations sincères d'amitié entre nos deux pays et, ainsi, de contribuer davantage encore à la paix et à la stabilité de l'Asie.

153. Afin de favoriser une large compréhension internationale de nos intentions, je voudrais maintenant exposer la politique que le Japon suivra à l'avenir dans la société internationale.

154. Après une longue période pendant laquelle nous avons été isolés du monde, où nous avons eu peu de contacts avec les nations étrangères, nous avons finalement ouvert notre pays au monde il y a environ un siècle, décidés à établir des relations amicales avec les autres pays et nous nous sommes lancés dans la modernisation de notre économie. Le Japon a dû faire face à un grand nombre de difficultés considérables au cours de sa modernisation en raison de sa pénurie de ressources naturelles, de sa population dense, et du fait qu'il est arrivé tard parmi les pays industriellement avancés. Etant donné que ces difficultés étaient propres au Japon, notre développement économique ne pouvait suivre entièrement celui des pays avancés d'Europe et d'Amérique, bien que nous ayons beaucoup appris de ces pays. Le Japon a donc dû se frayer à tâtons la voie de la modernisation en fonction de ses propres circonstances. Ce fut là un processus continu d'expériences et d'échecs. Après la seconde guerre mondiale, le Japon a tiré le maximum de ce que lui avaient appris ses expériences précédentes et a consacré son énergie à la reconstruction d'une économie pacifique. Au cours des 25 dernières années, le peuple japonais a lutté pour se relever des dévastations et de l'extrême pauvreté qu'il avait connues, désireux qu'il était d'occuper une place honorable dans la société internationale. Nos efforts énergiques ont porté leurs fruits et l'économie du Japon s'est développée à un point tel que notre pays occupe maintenant

une position importante dans l'économie mondiale par son produit national brut et le volume de son commerce.

155. La direction à imprimer à l'avenir à l'économie japonaise, qui s'est développée dans une si large mesure, constitue un problème extrêmement important pour le peuple japonais et je crois qu'il est d'un intérêt considérable aussi pour les peuples du Monde. L'histoire du monde nous apprend que les pays qui disposaient d'une grande puissance économique ont été tentés de posséder des forces militaires de la même envergure. Je tiens cependant à dire très clairement que mon pays utilisera sa puissance économique pour construire la paix mondiale et que nous n'avons nulle intention de consacrer une part importante de notre puissance économique à des fins militaires. Nous, peuple japonais, sommes fermement convaincus, par notre précieuse expérience historique, que c'est seulement par la défense de la liberté, le maintien de la paix, la promotion de la prospérité et de la paix du monde que nous pourrions assurer la sécurité et la prospérité de notre propre pays.

156. C'est pourquoi j'attache une importance particulière à la coopération économique pacifique avec les pays en voie de développement. Point n'est besoin de dire que la stabilité du monde, et particulièrement celle de l'Asie, intéresse grandement le Japon. Notre expérience me convainc que cette stabilité pourra être assurée de façon plus appropriée et plus efficace lorsque le développement économique et social des pays en voie de développement sera favorisé par les moyens qui répondront le mieux à leur situation nationale propre. Le Japon fera donc tout son possible pour coopérer avec les pays en voie de développement en vue de les moderniser et de les internationaliser suivant les directives que les populations des pays en voie de développement elles-mêmes accepteraient.

157. La stratégie à appliquer pour résoudre les problèmes de développement du nord et du sud dans les années 70 sera adoptée au cours de la session commémorative sous le titre de "Deuxième Décennie du développement des Nations Unies". Conformément à la politique fondamentale que j'ai exposée, le Gouvernement du Japon est décidé à aider les pays en voie de développement de façon positive afin de leur permettre d'atteindre les objectifs proclamés dans la stratégie du développement.

158. De ce fait, le Gouvernement du Japon a décidé de s'efforcer d'atteindre, en 1975, la cible de 1 p. 100 de notre produit national brut comme montant total consacré à l'aide aux pays en voie de développement. Le Gouvernement japonais se propose aussi de mettre en vigueur le système généralisé de préférences en faveur des pays en voie de développement, au cours de la première moitié de 1971.

159. Lorsque nous examinons la question de la coopération économique avec les pays en voie de développement à long terme, il n'est pas douteux que le développement des ressources humaines soit de la plus haute importance. De ce point de vue, je crois qu'avec

la compréhension et la coopération des pays en voie de développement le Japon devrait intensifier son aide sous forme d'investissements dans le domaine de l'enseignement, par exemple pour former des dirigeants dans divers domaines et construire des écoles dans ces pays.

160. Convaincu que la compréhension mutuelle entre les nations peut seule constituer la base du progrès de l'humanité, le Japon est résolu à contribuer à la réalisation du noble idéal suivant lequel toutes les nations du monde, tout en maintenant leur caractère individuel, lutteront pour la création d'un monde uni.

161. Je voudrais maintenant mentionner en passant quelques-unes des difficultés qui ont surgi au cours du remarquable développement scientifique et technique et de l'industrialisation de notre société. Ces problèmes sont déjà à l'étude aux Nations Unies; ils méritent une attention croissante dans l'intérêt du bien-être futur de l'humanité.

162. L'industrialisation et la révolution technique, tout en apportant des bienfaits sans nombre à la race humaine, ont eu des effets secondaires tels que la dévastation du milieu naturel et l'aliénation de l'homme. Comme le Secrétaire général l'a souligné en diverses occasions, les questions qui intéressent l'enfance et la jeunesse, l'instruction, le milieu humain sont passées au premier plan des préoccupations de nombreux pays. Pendant bien des années, j'ai observé, avec beaucoup d'intérêt et de respect, le rôle dominant joué par les Nations Unies en matière de développement social en vue de résoudre ces problèmes de notre société contemporaine. Mon pays ne fait pas exception et nous visons, nous aussi, à favoriser le développement social; c'est là l'une des deux tâches principales des années 70, l'autre étant la coopération internationale. A cet égard, j'espère vivement que les Nations Unies obtiendront de bons résultats dans ce domaine.

163. La question de savoir comment assure l'harmonie entre l'industrialisation et la qualité du milieu humain n'intéresse plus seulement les pays industriellement avancés, mais elle requiert l'attention du monde entier et à bref délai. Le problème de la pollution est particulièrement grave au Japon vu qu'une des caractéristiques actuelles de mon pays est qu'il constitue une société hautement intégrée mais bâtie sur une superficie relativement restreinte.

164. Vu le cadre social et géographique du Japon, mon pays a examiné les problèmes afférents au milieu en tenant compte de la perspective à long terme du développement général de notre territoire. Il est inutile de déclarer que chaque nation doit déployer ses propres efforts pour résoudre les problèmes de son milieu. Dans nos efforts pour résoudre de tels problèmes globaux — y compris celui du développement de la technique pour traiter de la pollution —, il est plus impératif et plus utile encore d'examiner ces problèmes dans le cadre de la coopération internationale et de les traiter par l'intermédiaire de l'organisation mondiale que constituent les Nations Unies.

165. A cet égard, je suis heureux que les Nations Unies n'aient pas perdu de temps pour examiner cette question d'une façon positive et que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement soit convoquée pour 1972. Le travail préparatoire de cette conférence a déjà été en grande partie effectué et je suis sûr que cette conférence parviendra à des résultats remarquables. Mon pays, pour sa part, ne manquera pas de coopérer avec les Nations Unies dans ce domaine.

166. Je suis convaincu que l'espoir que l'humanité a conçu lors de la création de notre organisation — espoir de la voir veiller au maintien de la paix dans le monde — est encore très vif chez les peuples du monde entier. Il est temps, si l'on ne veut pas éteindre cette flamme qui illumine l'espoir, si l'on veut la garder brillante, il est temps, dis-je, que le monde entier revienne à l'esprit qui a présidé à la création de notre organisation, et que nous réaffirmions notre volonté d'assurer une paix durable. Le peuple japonais appuie sincèrement les Nations Unies. En son nom, et au nom de son gouvernement, je voudrais réaffirmer notre décision de collaborer pleinement aux efforts des Nations Unies qui tendent à asseoir le progrès et l'harmonie de l'humanité sur la paix et la justice.

167. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au très honorable J. R. Marshall, premier ministre adjoint de la Nouvelle-Zélande.

168. *M. MARSHALL (interprétation de l'anglais)* : Rentrant de la Conférence de San Francisco, il y a 25 ans, le chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande, M. Peter Fraser, qui était alors premier ministre, a dit dans son rapport au Parlement : "La route de la paix mondiale a été tracée . . . il appartient aux nations de décider si elles l'emprunteront." La question que nous posons aujourd'hui, 25 ans après, est celle-ci : quelle distance avons-nous parcouru sur cette route ?

169. Il n'y a pas — cela est triste mais inévitable — de réponse simple. Nous ne pouvons dire que les Nations Unies aient échoué, nous ne pouvons pas non plus affirmer que toutes les espérances ont été réalisées. Mais tant de choses ont été faites pour améliorer le sort de l'homme que personne n'ira dire que nous avons travaillé en vain. Personne non plus ne s'est jamais retiré définitivement de notre organisation. Au contraire, si l'on peut mesurer la réussite de l'Organisation au désir des pays d'en faire partie, nous avons constaté que presque toutes les nations qui ont accédé à l'indépendance au cours des 25 dernières années ont fait acte de candidature, cet acte étant l'un des premiers et des plus importants de leur souveraineté.

170. Un porte-parole de la Nouvelle-Zélande, l'un de vos prédécesseurs, Monsieur le Président, sir Leslie Munro, a dit un jour que la qualité de Membre des Nations Unies n'était pas "un prix, ni une récompense, ni une distinction honorifique", mais un droit pour les Etats épris de paix qui acceptent les obligations de la Charte et sont capables de les remplir et disposés à le faire. L'Organisation ne sera pas complète tant que toutes les nations grandes et petites n'y siégeront pas ensemble, mais l'idéal d'universalité ne devrait pas

être réalisé aux dépens des obligations que comporte la qualité de Membre.

171. Les nations riches et fortes sont peut-être en mesure de se défendre seules, mais les nations petites et faibles doivent, elles, avoir la protection de la sécurité collective. L'augmentation du nombre des Membres a apporté bien des changements à l'Organisation : modification de l'équilibre parlementaire, changements de procédures, déplacement des centres d'intérêt. A San Francisco, quelques mois avant la fin de la seconde guerre mondiale, l'équilibre entre le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la défense de la justice économique et sociale avait été nettement compris et clairement énoncé dans la Charte. Cette netteté s'est estompée au cours des années.

172. Il est vrai que, dans le domaine des travaux, il y a eu beaucoup de progrès entre le premier et modeste programme d'assistance technique et l'actuel et vaste Programme des Nations Unies pour le développement, avec les programmes connexes des nombreuses institutions de notre organisation. Si nous nous reportons à 25 ans en arrière, nous pouvons dire que chaque pays est dans une meilleure situation. Le niveau et la qualité de la vie se sont améliorés partout — plus vite cependant dans les pays riches, où ce progrès était moins nécessaire, que dans les pays pauvres, qui en ont le plus besoin. On a commencé à traiter ce problème fondamental d'une manière plus systématique en créant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et en élaborant le programme de la Décennie pour le développement, mais les progrès sont lents. C'est l'un des domaines dans lesquels nous devons faire mieux à l'avenir.

173. Les dispositions qui se rapportent aux droits de l'homme dans la Charte de notre organisation ont été élargies et précisées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans un certain nombre d'instruments importants qui l'ont suivie. Nous sommes parvenus au point où, pour l'ensemble des droits de l'homme, des normes relativement précises ont été énoncées; il s'agit maintenant, en fait, de nous entendre sur les moyens de les mettre en œuvre. A mesure que les anciennes colonies et les territoires non autonomes devenaient des Etats libres et indépendants exerçant leur propre autorité, à mesure qu'elle a reconnu les indignités du passé et qu'elle s'est sensibilisée aux violations des droits de l'homme où qu'elles se produisent, la conscience internationale est devenue plus aiguë. On a compris que les graves dénis des droits de l'homme, qui engendrent l'hostilité et des rancunes profondes, peuvent porter le germe de la discorde internationale aussi sûrement que les affrontements de rivalités économiques et d'ambitions territoriales.

174. Mais les peuples réagissent au déni des droits de l'homme avec bien plus de spontanéité et de force que ne le font les gouvernements. C'est la source la plus importante de pétitions et de protestations non seulement de la part des contestataires, mais aussi de tous les hommes de bonne volonté. En raison de cette protestation puissante comme une lame de fond, les abus graves et constants commis au niveau national sont devenus une cause légitime de préoccupation sur

le plan international. Il s'est constitué une interprétation nouvelle de la doctrine de la compétence nationale, ce qui représente une nette évolution par rapport à la pratique de l'Organisation dans ses premières années, peut-être même au-delà de ce qu'avaient expressément prévu les fondateurs de la Charte à San Francisco.

175. Cette évolution nous paraît salubre, encore que certains Etats Membres n'y aient pas consenti sans difficulté. Si l'on veut qu'elle soit viable et solide, il faut que la majorité des Etats Membres prouve — par exemple en appuyant l'idée d'un haut commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies — que leur souci n'est pas limité à un seul aspect des droits de l'homme ou à un seul cas particulièrement flagrant.

176. La Nouvelle-Zélande ne le cède à personne dans la pratique de l'égalité raciale. Longtemps avant que l'Organisation des Nations Unies n'ait été envisagée, nous avions — et nous avons toujours — une communauté au sein de laquelle Européens et Polynésiens vivent ensemble dans l'égalité et l'harmonie. Nous nous opposons donc à l'*apartheid* de même que nous nous opposons à l'intolérance raciale, où qu'elle se manifeste. Mais dans le domaine des droits de l'homme, nous nous préoccupons aussi de ces libertés fondamentales que sont la liberté de parole et la liberté de pensée, le droit de vote, le droit à la contestation, dont des millions d'êtres humains sont encore privés. La patience et la tolérance sont des qualités humaines qui ne se sont pas toujours manifestées dans l'histoire des droits de l'homme. En ce qui nous concerne, nous aimons mieux construire des ponts que creuser des fossés.

177. Cette évolution économique et sociale progresse aurait dû contribuer à la réalisation du premier objectif inscrit dans la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais les activités des 25 dernières années ne nous offrent guère de raisons d'être satisfaits ni de nous reposer sur nos lauriers. A l'actif de notre bilan, nous pouvons dire que l'humanité a évité jusqu'à présent une autre guerre mondiale et le désastre final du suicide nucléaire. Les efforts prolongés de l'Organisation pour parvenir au désarmement et les succès relatifs réalisés jusqu'à maintenant en ce qui concerne la limitation des essais d'armes nucléaires ont permis d'éviter le précipice. Les Nations Unies ont aussi joué un rôle efficace dans le maintien ou le rétablissement de la paix au cours d'un certain nombre de crises internationales.

178. Mais au passif de notre bilan, il faut inscrire, nous semble-t-il, une tendance croissante du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à s'engager de moins en moins dans les grands problèmes de notre temps; à devenir de moins en moins efficaces dans leur mission de maintien de la paix; à accepter, dans certains cas, d'être entièrement laissés de côté; et, ce qui est le plus grave, à montrer une certaine répugnance même à discuter les questions importantes dont ils sont légitimement saisis. En tant que petit pays qui attend des Nations Unies la sécurité collective promise, mon gouvernement est particulièrement troublé de ces tendances.

179. A San Francisco, la Nouvelle-Zélande avait vainement essayé d'obtenir un accord sur un engagement positif et net d'agir contre l'agression, où qu'elle se manifeste. Les grandes puissances ont obtenu un droit de veto qui a été fréquemment invoqué par la suite pour empêcher l'action collective. Certes, l'Assemblée générale, exerçant des pouvoirs que la Nouvelle-Zélande et d'autres pays étaient parvenus à lui faire accorder à San Francisco, peut formuler des recommandations — et elle l'a du reste fait dans un cas marquant — qui permettent aux Nations Unies d'intervenir pour arrêter l'agression. Mais nous continuons d'attendre en vain une action collective qui soit à la fois automatique et immédiate. L'absence d'une telle garantie — qui devrait être du plus grand intérêt pour les Etats Membres — a entraîné dans certains cas l'élaboration d'accords régionaux de légitime défense collective; la Nouvelle-Zélande est partie à certains d'entre eux. Mais ces accords ne peuvent être considérés que comme un pis-aller. Ils n'enlèvent rien à l'autorité primordiale du Conseil de sécurité pour ce qui est du maintien de la paix; ils n'empêchent pas non plus l'Etat qui s'estime être victime d'une agression de faire appel aux Nations Unies.

180. Rien n'indique que les grandes puissances renonceront au veto, mais ne peut-on espérer qu'en ce qui concerne l'unique question de l'action collective des Nations Unies contre l'agression, les Etats Membres se montreront plus disposés à reconnaître l'obligation de réagir par une action constructive ? Si la chose devenait possible, les Nations Unies s'en trouveraient grandies et fortifiées. Les petites nations — qui sont nombreuses à être plus souvent les victimes que les auteurs d'une agression — y trouveraient un espoir nouveau, une sécurité solide.

181. Mais avant d'en arriver au point où un appel à la protection de l'Organisation s'impose, nous espérons que les Etats recourront plus souvent aux procédures prévues à l'Article 33 de la Charte. Nous espérons aussi qu'il sera plus souvent fait appel aux bons offices du Secrétaire général. Nous espérons en outre qu'à toutes les étapes d'un différend les pays se montreront plus disposés à laisser établir les faits et à accepter les diverses procédures de recours à une tierce partie. Enfin, lorsque des accords seront intervenus, nous espérons que, dans les cas appropriés, les Nations Unies se montreront disposées, si les parties le leur demandent, à accomplir des fonctions efficaces de surveillance internationale. Pour donner une application pratique et actuelle à ces fonctions, mon gouvernement espère — et il l'a répété après les récentes propositions de paix du président Nixon — que les Nations Unies pourront prendre une part quelconque aux accords qui seront éventuellement conclus en vue d'une surveillance internationale du règlement de paix en Indochine.

182. Ces diverses aspirations ont en commun un élément d'objectivité. Lorsque les intérêts essentiels d'un Membre ou d'un groupe de Membres sont en jeu, nous nous attendons à des plaidoiries passionnées; mais, dans toutes les questions portées devant l'Assemblée ou devant les divers conseils et commissions, il y a nécessairement des Etats — et ils sont souvent nom-

breux — qui ne sont pas directement intéressés et qui peuvent donc adopter un point de vue objectif et dépourvu de passion. Je crois que la chose est du reste moins courante maintenant qu'elle ne l'était autrefois. Nos réalisations ne seraient-elles pas plus grandes, l'efficacité de l'Organisation ne serait-elle pas immensément accrue si les normes d'impartialité et de jugement de sang-froid tacitement contenues dans la Charte étaient plus souvent appliquées ici ?

183. Il y a certainement de bonnes raisons à cette perte d'objectivité : le jeu des relations entre les grandes puissances, la croissance du système des groupes, l'existence de problèmes qui suscitent des émotions profondes, la simple pression de questions innombrables accompagnées de monceaux de papiers. La masse de mots que nous manions et que nous figurons ne frappe ni ne convainc plus personne. Nous pensons trop aux paroles que nous employons et pas assez à celles que nous pourrions éliminer. Nous constatons que nous sommes devenus les serviteurs et non plus les maîtres de notre langue. Nous parlons trop mais nous n'agissons pas assez. Ce qu'il faut, c'est une réponse pratique et non pas une réponse programmée. Ce que nous voulons, c'est une attitude résolue et non pas des résolutions.

184. Malgré ces erreurs, on ne peut nier qu'il s'est fait un travail productif considérable. Dans ce tour d'horizon qui porte sur 25 années, nous reconnaissons de bon cœur tout ce qui a été accompli pour faire de notre monde un lieu d'existence meilleur, un monde plus sain, mieux instruit, moins affamé. Nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire et, pour notre part, nous nous engageons à jouer un rôle constructif à l'avenir comme nous l'avons fait par le passé. De nouveaux problèmes et de nouvelles solutions apparaissent qui affectent l'avenir de la race humaine : protection du milieu; effets de la pression démographique sur les ressources; exploitation rationnelle des grands fonds marins; répartition plus équitable des richesses du monde dans l'intérêt de tous. Dans certains de ces domaines, il ne sera possible de trouver des solutions viables qu'en abordant de manière moins rigide les questions touchant la souveraineté nationale.

185. Les progrès que nous pourrons faire à l'égard de ces problèmes nous mèneront vers une meilleure vie pour tous. Ils nous rapprocheront aussi de cette coopération qui, si nous voulons créer un avenir acceptable pour les générations à venir, devra remplacer l'état de coexistence précaire qui marque notre époque. Dans la Charte, qui a résisté à l'épreuve du temps et dont personne ne songe à modifier la substance, nous avons les bases solides de l'association des nations. Dans notre organisation, que soutiennent 127 de ces nations, nous avons la charpente sur laquelle nous pourrons construire un monde meilleur. Dans notre personnel si dévoué, dirigé par le Secrétaire général, auquel j'apporte l'hommage de mon pays, nous avons les constructeurs.

186. C'est à nous, les Etats Membres, qu'il appartient d'honorer les obligations imposées par la Charte, de veiller à ce que soient pleinement utilisées les res-

sources de l'Organisation, de soutenir et d'encourager le Secrétaire général et ses collaborateurs.

187. A cette fin, j'apporte, au nom de la Nouvelle-Zélande, la promesse de notre dévouement constant aux buts et aux principes des Nations Unies.

188. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. Alsayyed Omar Sakkaf, ministre d'Etat aux affaires étrangères et représentant spécial de S. M. le Roi d'Arabie Saoudite.

189. M. SAKKAF (*interprétation de l'anglais*¹⁰) : Monsieur le Président, au nom du Dieu de miséricorde et de compassion, c'est un grand honneur pour moi de monter à cette tribune en ma qualité de représentant personnel de S. M. le roi Faïçal Bin Abdul Aziz, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies dont Sa Majesté a signé la Charte à San Francisco, en 1945.

190. C'est en même temps un grand plaisir pour moi d'ajouter ma voix à celle de mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune et de me joindre à eux, tant en mon nom qu'en celui de la délégation du Royaume d'Arabie Saoudite, pour vous adresser nos meilleurs vœux à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session commémorative. Nous sommes certains que vos grandes qualités d'homme d'Etat et de juriste de la plus haute compétence contribueront au succès de la présente session et vous permettront de diriger nos délibérations dans la meilleure tradition de cette organisation.

191. Mes félicitations et mes bons vœux seraient incomplets si je ne faisais l'éloge des efforts inlassables et du rôle important de notre Secrétaire général pour sauvegarder les principes de cette grande organisation depuis qu'il a été nommé à ce poste élevé.

192. Il y a maintenant plus d'un quart de siècle que les peuples du monde ont placé leurs espoirs les plus fervents en les Nations Unies, convaincus que l'Organisation constituerait le meilleur instrument pour régler les conflits, harmoniser les intérêts nationaux, sauvegarder les droits fondamentaux de l'homme et amorcer une ère nouvelle au cours de laquelle le progrès prévaudrait et la paix dans la justice l'emporterait.

193. C'est pourquoi le thème choisi pour la session commémorative met en lumière le but vers lequel l'homme a toujours tendu et aspiré au cours des âges — la réalisation d'une paix universelle, fondée sur la justice et soutenue par le progrès, pour le bonheur et le bien-être de l'humanité.

194. Il serait donc vain de faire l'éloge d'une paix qui ne soit pas fondée sur la justice. Il serait vain de faire l'éloge d'un progrès qui ne réponde pas à l'aspiration de l'humanité à un monde meilleur, lequel ne saurait exister si toutes les formes de discrimination raciale n'étaient pas éliminées.

¹⁰ L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

195. Il serait également vain de parler de justice alors qu'en Asie et en Afrique des millions d'êtres humains souffrent encore sous le joug du colonialisme. N'est-il pas grand temps, 25 ans après la création des Nations Unies, que tous les peuples puissent jouir de la liberté, de l'indépendance et se libérer à tout jamais de l'étreinte de la domination coloniale ?

196. N'est-il pas temps que les grandes puissances renoncent à la politique des sphères d'influence ?

197. Le Royaume d'Arabie Saoudite est très décidé à assurer les idéaux de paix, de justice et de progrès. Cependant, pour des raisons indépendantes de sa volonté, il se trouve entravé, détourné de son but du fait qu'il est situé dans une région qui ne connaît pas la stabilité.

198. Nous sommes convaincus que la stabilité est le milieu naturel et la condition préalable à l'obtention de la paix, à l'établissement de la justice et à la réalisation du progrès. Si nous recherchions les raisons de cette instabilité de façon impartiale et sans idée préconçue, il ne serait pas difficile d'en trouver les causes profondes.

199. Il est tout à fait regrettable que le Moyen-Orient en général et le peuple arabe en particulier aient connu un échec grave au moment où ils commençaient à assumer le rôle qui leur incombe dans l'histoire moderne. Je fais allusion à l'agression sioniste assortie d'oppression, appuyée par des puissances tyranniques, agression qui a eu pour résultat l'usurpation d'une partie de la patrie arabe qui nous est chère et la tragique dispersion de ses habitants.

200. Ce fut là une conspiration monstrueuse à laquelle je ne trouve pas de parallèle dans l'histoire. S'il y avait eu une situation analogue je la citerais, Monsieur le Président, pour vous dispenser, vous et mes collègues, d'un long débat fastidieux. Mais, il n'y a pas, dans toute l'histoire de l'homme, de précédent à la situation qu'a entraînée la création de l'Etat d'Israël au cœur du monde arabe.

201. Jamais un peuple n'a été arraché aussi brutalement à sa patrie pour laisser la place à un assemblage de gens venus des quatre coins du globe. C'est la première fois dans l'histoire que nous voyons un peuple expulsé par la force de sa patrie, et en outre privé des droits les plus fondamentaux de l'homme, un peuple à qui l'on refuse le droit de connaître la paix, la justice et le progrès. Je n'arrive pas à trouver de mots assez forts pour exprimer l'inquiétude profonde que nous éprouvons devant les souffrances de nos frères palestiniens; mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour leur permettre de jouir à nouveau des droits dont ils ont été privés par la force.

202. Mon gouvernement a déclaré à maintes reprises, du haut de cette tribune, que le sionisme est un mouvement agressif, expansionniste et raciste qui s'oppose à tous les nobles idéaux de l'humanité et qui constitue un danger constant pour la paix mondiale.

203. Il n'y aura jamais ni paix ni stabilité au Moyen-Orient tant que l'on n'aura pas remédié, dans la justice et l'équité, au sort tragique du peuple de Palestine, et ceux qui dans notre région jouent avec le feu doivent comprendre que leurs actes n'ont pas seulement des répercussions au Moyen-Orient, mais aussi sur le sort de la paix dans le monde entier. Nous avons prévenu le monde que ce serait folie d'agir hâtivement et sans dûment tenir compte du droit fondamental et de la justice. On n'a fait aucun cas de nos avertissements.

204. S. M. le roi Faïçal dans le discours historique qu'il a prononcé le 26 novembre 1947 [125ème séance], à la veille de l'adoption de la résolution honteuse sur le partage de la Palestine, a dit ce qui suit :

“Ce jour ne doit pas être considéré comme le jour de la Palestine. En fait, c'est le jour de l'Organisation des Nations Unies. C'est le jour où prévaudra soit la justice, soit la tyrannie. C'est le jour où l'on soutiendra le bien ou le mal.

“Souvenez-vous que, dans le Préambule de la Charte, vous vous êtes engagés devant Dieu et devant l'histoire à vous dresser en face de tout agresseur et à orienter tous vos efforts vers l'établissement de la paix mondiale et de la sécurité internationale. La tentative actuelle en Palestine n'est-elle pas un cas d'agression flagrante ? N'est-il pas tyrannique qu'une organisation intervienne dans le partage d'un pays pour offrir une partie de celui-ci à l'agresseur ?”

205. Sa Majesté a fait preuve de clairvoyance et de sagesse, tandis que d'autres étaient trop aveuglés par leurs ambitions personnelles pour écouter ces paroles de vérité et de justice. Tout ce que nous souhaitons maintenant, c'est que l'histoire ne se répète pas, que nos avertissements soient entendus.

206. La paix, la justice et le progrès sont de nobles idéaux, et, pour les atteindre, il faut des efforts concertés et une persévérance sans défaillance aussi bien à l'intérieur qu'au dehors des Nations Unies. Voilà pourquoi, malgré les préoccupations que nous cause notre région, nous avons contribué de façon positive et constructive, sur le plan international, à l'instauration de la paix dans la justice et à la coopération avec des Etats amis, pour assurer le progrès.

207. Je suis heureux et fier de rappeler ici les nombreuses visites d'Etat que le souverain du Royaume d'Arabie Saoudite, S. M. le roi Faïçal Bin Abdul Aziz, a faites dans des pays islamiques et amis dans le monde entier, n'épargnant aucun effort dans son appel à la solidarité islamique pour la paix, la justice et le progrès. J'ai la satisfaction de rappeler à cette auguste assemblée que les efforts de Sa Majesté ont été couronnés de succès. Les pays de l'islam ont convoqué une conférence de leurs chefs d'Etat en septembre 1969 à Rabat, capitale du Maroc, au cours de laquelle l'incendie tragique de la mosquée d'Al-Aqsa à Jérusalem fut condamnée.

208. Cette conférence a été suivie de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, réunie

en mars 1970 en Arabie Saoudite¹¹, conférence qui a décidé de créer un secrétariat général de l'islam, dont le siège temporaire serait Jeddah, en Arabie Saoudite, en attendant la libération de Jérusalem.

209. S. E. Tunku Abdu Rahman, ancien premier ministre de Malaisie, a été élu secrétaire général, et nous avons hâte de voir se réunir la Conférence des ministres des affaires étrangères de l'islam, qui doit se tenir en décembre prochain à Karachi, au Pakistan. Nous leur souhaitons plein succès dans l'élaboration d'une charte qui soit conforme à l'esprit de l'Article 52 de la Charte des Nations Unies.

210. Je tiens également à vous assurer que le secrétariat général de l'islam accordera sa coopération et son appui à la doctrine fondamentale des Nations Unies, qui est de garantir une sécurité internationale basée sur la justice et l'équité.

211. Ceux de mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont généralement passé en revue l'œuvre de cette organisation pour essayer d'évaluer ses réalisations au cours du dernier quart de siècle. A notre avis, cette évaluation est une forme d'autojustification, car les activités des Nations Unies font partie de l'histoire. Notre longue expérience de Membre fondateur nous a convaincus que les Nations Unies ont connu le succès lorsque leurs membres ont respecté strictement à la fois la lettre et l'esprit de la Charte. D'autre part, elles ont échoué lorsque leurs membres ont laissé leurs intérêts nationaux égoïstes prendre le pas sur ceux de la communauté que constitue l'Organisation.

212. Parlant à la Conférence internationale de San Francisco, S. M. le roi Faïçal Bin Abdul Aziz a déclaré :

“Une fois pour toutes, mettons fin à l'égoïsme, à l'avidité, à la persécution, à la tyrannie et à l'oppression. Que cette charte soit le fondement solide sur lequel nous bâtirons un monde nouveau et meilleur¹².”

213. Je crois qu'il me serait difficile de terminer mon discours par des paroles plus appropriées que celles que Sa Majesté a prononcées il y a 20 ans.

214. Que Dieu tout puissant nous conduise dans le droit chemin, purge nos âmes de tout sentiment d'égoïsme et d'avidité et nous donne la force et la sagesse de défendre la paix, la justice et le progrès !

215. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant entendre un orateur dans l'exercice de son droit de réponse. Pourrais-je lui rappeler, de même qu'à d'autres orateurs éventuels, qu'à la dernière séance où nous avons parlé du droit de réponse, le Président avait proposé un temps limite de 10 minutes pour de telles déclarations ? Il avait également rappelé aux représentants que l'Assemblée procéderait à un débat détaillé sur le Moyen-Orient la semaine prochaine.

¹¹ Tenue à Jeddah du 23 au 25 mars 1970.

¹² Documents de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, [t. I, p. 709 (texte anglais)].

216. Je donne la parole au représentant de la République arabe unie.

217. M. EL-ZAYYAT (République arabe unie) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole et je pense n'avoir pas à parler plus d'une dizaine de minutes.

218. La présence à cette session d'éminents chefs d'Etat et de gouvernement est un symbole, un symbole d'engagement renouvelé envers les principes de la Charte, une promesse nouvelle de notre détermination de vivre selon ces principes. L'Assemblée aurait certainement été heureuse d'entendre le Premier Ministre d'Israël, lorsqu'elle a parlé ici ce matin, prendre elle aussi cet engagement et faire cette promesse. Mais ce que nous avons pu dégager de cette intervention, c'était plutôt une politique fondée sur la détermination non pas d'agir selon la Charte, mais plutôt selon la politique de puissance qui était en honneur dans notre monde avant la Charte. J'ai compris à peu près ceci : nous nous sommes battus, nous avons conquis des terres, nous les avons occupées et nous avons l'intention d'y rester jusqu'à ce que nous obtenions la capitulation pour laquelle nous avons combattu et que nous puissions imposer les diktats auxquels nous autorisent notre victoire et notre puissance.

219. On ne cesse de prier cette assemblée d'éviter une discussion sur la situation au Proche-Orient. Ce n'est pas seulement dans la déclaration du Premier Ministre d'Israël, mais aussi dans les journaux d'aujourd'hui, que nous avons noté un avertissement adressé à l'Assemblée par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, la prévenant que si l'Assemblée procède à un débat sur le Moyen-Orient, Israël ne se sentirait lié par aucune résolution qu'elle pourrait adopter. Contrairement à ce que stipulent toutes les résolutions adoptées non seulement par l'Assemblée, mais aussi par le Conseil de sécurité — résolutions qui établissaient un mécanisme nécessaire de mise en œuvre —, Mme Meir, dans sa déclaration, nous a invités à plusieurs reprises à des contacts directs, des discussions directes, des discussions en vue d'une capitulation avec la puissance qui occupe notre territoire.

220. C'est ainsi qu'elle a dit, entre autres :

“... [Cette question] ne sera résolue que dans la mesure où les peuples du Moyen-Orient réussiront ou non à faire la paix entre eux, par leurs propres moyens, sans opposition ni intervention d'une puissance étrangère quelconque.” [1876^{ème} séance, par. 87.]

J'ajouterai que cela vise peut-être aussi l'ambassadeur Jarring.

221. C'était là le premier point. Le deuxième concerne la résolution du Conseil de sécurité elle-même ainsi que ce qui en a découlé, ou ce qui a été construit dessus, à savoir l'“initiative américaine” de l'été 1970. Cette initiative réclamait précisément ces entretiens indirects avec l'ambassadeur Jarring que nous avons entendu Mme Meir rejeter à plusieurs reprises dans sa déclaration. Elle réclamait en outre un cessez-le-feu limité — ce cessez-le-feu de 90 jours qui prendra fin le 5 novembre, c'est-à-dire dans moins d'un mois.

222. Voilà ce que Mme Meir a trouvé à dire à ce sujet :

“La résolution du Conseil de sécurité sur le cessez-le-feu de 1967, adoptée à l'unanimité et acceptée par toutes les parties, n'est pas limitée dans le temps et n'est assortie d'aucune condition.” [Ibid., par. 92.]

Et elle a ajouté :

“J'annonce donc, au nom du Gouvernement d'Israël, que nous sommes disposés à respecter le cessez-le-feu actuel sans date limite.” [Ibid.]

223. Il n'est pas besoin d'interprètes pour comprendre que cela signifie en fait “J'annonce donc, au nom du Gouvernement d'Israël, que nous sommes décidés à poursuivre notre occupation du territoire de trois Etats Membres — l'Egypte, la Syrie et la Jordanie — sans date limite.” Si Israël, d'une part, se refuse à des entretiens indirects par l'intermédiaire de l'ambassadeur Jarring et, d'autre part, rejette la date limite fixée pour le cessez-le-feu — c'est-à-dire les deux points essentiels de l'initiative américaine —, je voudrais inviter nos collègues de la délégation des Etats-Unis à se demander une fois de plus si Israël a bien, en un quelconque moment, accepté leur initiative.

224. Troisième point : les Israéliens disent qu'ils ont perdu confiance en nous. En un sens, je suis flatté. Pour notre part, nous n'avons jamais eu confiance en eux. Ils disent donc qu'ils ont perdu confiance en nous, ce qui semble sous-entendre qu'autrefois ils avaient confiance. Je répète que nous n'avons jamais eu confiance en eux, et pour une raison très simple. Il suffit d'évoquer toute la série de promesses non tenues et de conventions violées. Mme Meir a dit : “... Je me permettrai de dresser le triste bilan des pactes violés au Moyen-Orient” [ibid., par. 89].

225. A nos yeux, ce triste bilan s'établit ainsi : 1949, Israël rompt un engagement, qu'il avait solennellement accepté avant son admission aux Nations Unies, de mettre en œuvre la résolution sur les réfugiés de Palestine; 1949, Israël renie sa signature du Protocole de Lausanne, qu'il avait signé ainsi que les Etats arabes par l'intermédiaire de la Commission de conciliation des Nations Unies. De plus, il existe une requête de la délégation du Maroc au Conseil de sécurité de faire dresser la liste des cas où, entre 1950 et 1956, les Accords d'armistice entre Israël et les pays voisins ont été violés. Si je ne m'abuse, aucune réponse n'a encore été donnée à cette requête. Ce qui ne nous empêche pas de constater combien de fois Israël a été condamné pour avoir violé ces accords.

226. Je poursuis le triste inventaire des promesses rompues : 1955, la fameuse attaque contre Gaza; 1956, la fameuse participation à la “bataille de Suez”; 1956 encore, la fameuse déclaration du Premier Ministre d'Israël que l'Accord d'armistice entre Israël et l'Egypte était mort et enterré; 1967, l'attaque contre trois pays voisins; 1967 encore, la rupture du cessez-le-feu ordonné par les Nations Unies, avec la fameuse attaque contre le canal et le complexe pétrolier de Suez;

1970, etc. Bref, je répète que nous nous sentons flattés s'ils n'ont plus confiance en nous, car nous n'avons jamais eu confiance en eux, et je ne prévois pas le jour où nous pourrions avoir confiance.

227. Comme nous n'avons pas confiance, nous demandons la protection des Nations Unies; mais comme Israël n'a pas confiance, il nous demande de traiter directement avec lui ! C'est une chose que je ne peux comprendre. Moi, si je n'ai pas confiance en quelqu'un et si je dois vivre en sa compagnie, j'essaie de le faire sous la protection de la Charte des Nations Unies.

228. J'en viens maintenant au quatrième point qui sera le dernier. On nous dit que si nous laissons les choses comme elles sont, si nous ne troublons pas cette assemblée avec des problèmes pénibles tels que les querelles entre les nations ou les questions de guerre et de paix, tout ira très bien. C'est ce qui a été dit devant cette assemblée. Cependant, la version présentée en Israël est quelque peu différente. Voici ce qui est dit en Israël. Avant-hier, sans doute après le départ du Premier Ministre, M. Dayan déclarait dans un message radiodiffusé en hébreu, que je paraphraserai ainsi : "Nous avons dit jusqu'à maintenant que lorsque nous combattons les Arabes, nous ne voulons

pas que d'autres soldats, d'autres hommes, luttent avec nous et pour nous; mais maintenant que les Soviétiques se trouvent sur l'autre rive du canal, nous avons besoin d'Américains qui se battent pour nous dans cette partie du monde et nous devons rechercher leur présence." Du reste, M. Goldberg a dit lui-même, un jour, que ce serait nécessaire s'il y avait une intervention.

229. Si telle est bien la situation, j'affirme que ce n'est pas ainsi que nous irons à la paix. J'affirme que le silence n'apportera rien à la diplomatie discrète et qu'en fin de compte il pourrait bien se révéler être le silence précédant la tempête, voire le silence de la tombe.

230. Monsieur le Président, vous venez de nous rappeler qu'il y a un point à notre ordre du jour, intitulé "La situation au Moyen-Orient". Avec votre permission, le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie a l'intention de parler de cette question devant l'Assemblée lundi prochain, dans la matinée. A ce moment-là, et pas avant, nous aurons le temps d'exposer toute notre thèse sans troubler davantage cette session commémorative.

La séance est levée à 18 h 15.